

La saisie des dossiers CNRACL sur PEP'S

Pep's
plateforme employeurs publics



Intervenants:

Isabelle LE CUNFF (Gestionnaire carrière du CDG 28 – correspondante départementale CNRACL) Virginie BAUGÉ (Gestionnaire carrière du CDG 28 – correspondante départementale CNRACL)



Sommaire

PREAMBULE

- I Les différents régimes de retraite de la Fonction Publique Territoriale
- II Vérification des droits sur la plateforme PEP's
- III Contacter la CNRACL via la plateforme PEP's
- IV Le droit à l'information
 - 1 Qu'est-ce-que le droit à l'information
 - 2 Le rôle de l'employeur
- V Les dossiers relevant du droit à l'information
 - 1 Le CIR
 - 2 Le QCIR
- VI Les dossiers relevant du droit à pension
 - 1 Le dossier de simulation de calcul
 - 2 Le dossier de demande d'avis préalable
 - 3 Le dossier de liquidation de pension
 - 4 La demande de retraite en ligne inter-régime

VII – Le rôle du Centre de Gestion

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



I – Les différents régimes de retraite de la Fonction Publique Territoriale

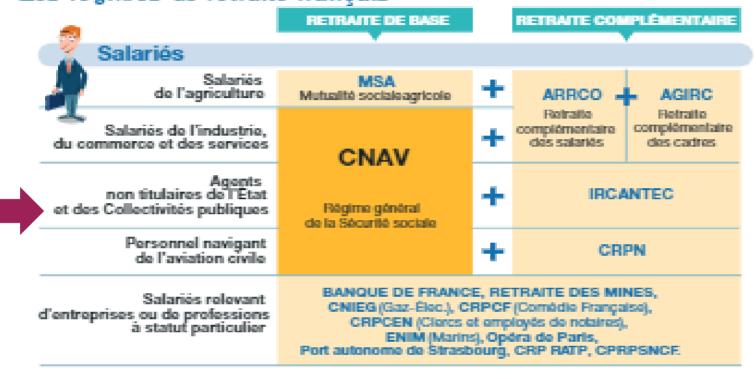


Les différents régimes de retraite

Les régimes de retraite français

Retraite calculée sur le

traitement indiciaire



=

Les contractuels de droit public

Les fonctionnaires titulaires et stagiaire effectuant moins de 28h hebdo (tous emplois publics de fonctionnaires confondus)

Les contractuels de droit public

Les fonctionnaires titulaires et stagiaire effectuant <u>au moins</u> 28h hebdo (tous emplois publics de fonctionnaires confondus)



Points résultant d'une partie des

primes perçues durant la carrière

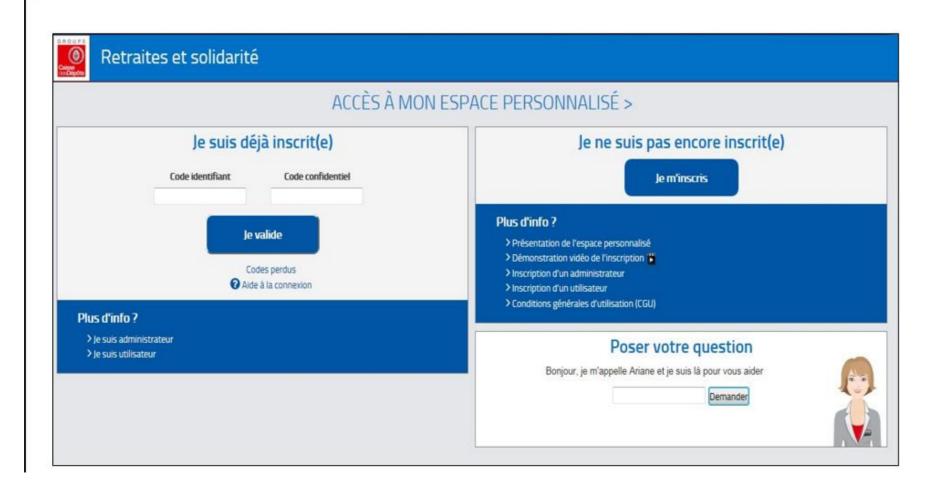


A retenir:

- Les caisses de retraites reçoivent les données "carrière" par le biais des DSN
- Pour le régime de retraite CNRACL, l'employeur public a un rôle actif dans le droit à l'information de l'agent et sa liquidation de pension
 - L'employeur public doit vérifier que les données carrière sont correctes afin que l'agent bénéficie d'un droit à l'information correct via Peps
 - L'employeur public a la charge de faire le dossier de liquidation auprès de la caisse de retraite, sur demande de l'agent adressée au moins 6 mois au moins avant via peps
- Pour les agents publics ne relevant pas de la CNRACL, il appartient à l'agent :
 - De vérifier que les éléments de son relevé de carrière sont corrects pour disposer d'un droit à l'information fiable,
 - D'adresser sa demande de liquidation directement à la caisse de retraite, et d'en informer ensuite son employeur,



ACCÈS À L'ESPACE PERSONNALISÉ EMPLOYEUR







Actif ou retraité



Politiques sociales.

ma retraite ρublique

Accédez à votre espace personnel des régimes de retraite CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFP et Banque de France gérés par la Caisse des Dépôts.

ď



gérer la carrière de vos agents.

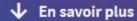


Accéder à la

Plateforme Employeurs Publics

PEP's met à votre disposition une offre de plus de 30 services afin de :

- Simplifier vos démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts.
- Remplir vos obligations de déclarations de cotisations et de données sociales.
- Gérer la carrière de vos agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.



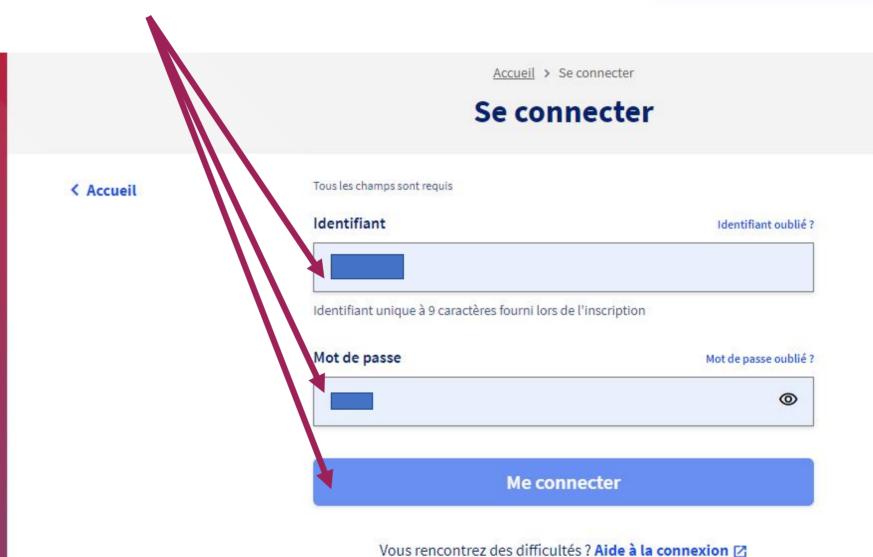




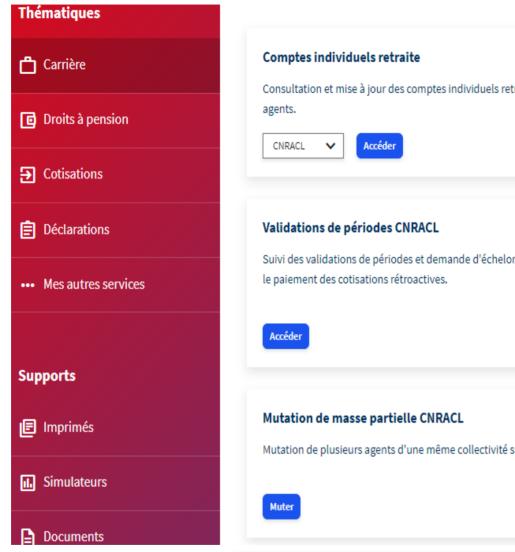
Accéder à la

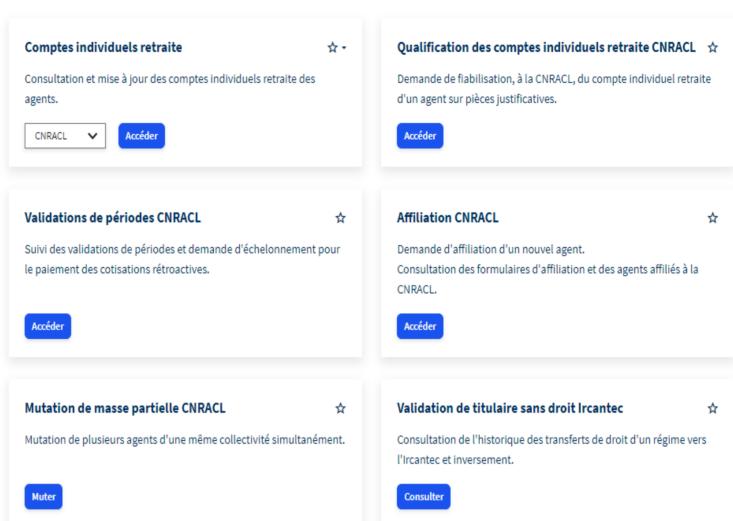
Plateforme Employeurs

Publics











☆

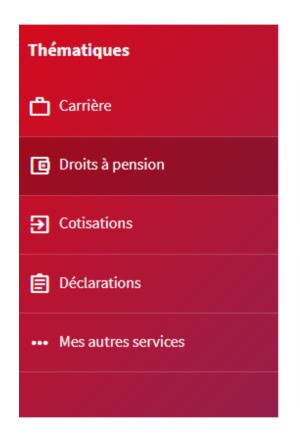
Estimation de pension CNRACL

Estimer

Simulation de la pension CNRACL d'un agent à partir des données

carrière avec mise à jour du compte individuel retraite.









II – Vérification des droits sur la plateforme peps



Si vous ne pouvez pas accéder à un dossier CNRACL sur votre plateforme Pep's, c'est peut-être que les droits d'accès à ce dossier ne vous sont pas ouverts.

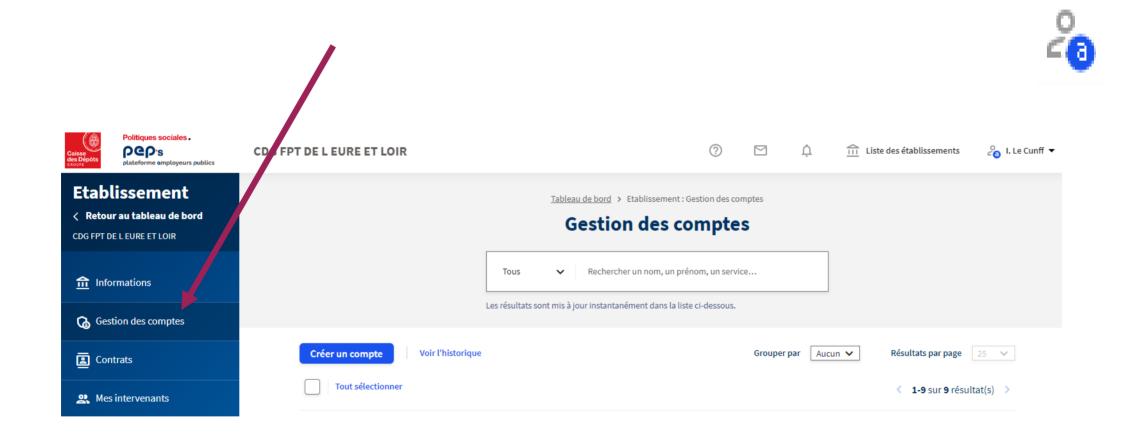
Pensez à aller vérifier (si vous êtes administrateur), ou demander à l'administrateur d'aller le faire pour vous.



Rendez-vous sur la page « **Gestion des comptes** » de Pep's en cliquant sur l'icône fait en haut à droite de votre espace personnalisé et en choisissant « **Mon établissement** ».



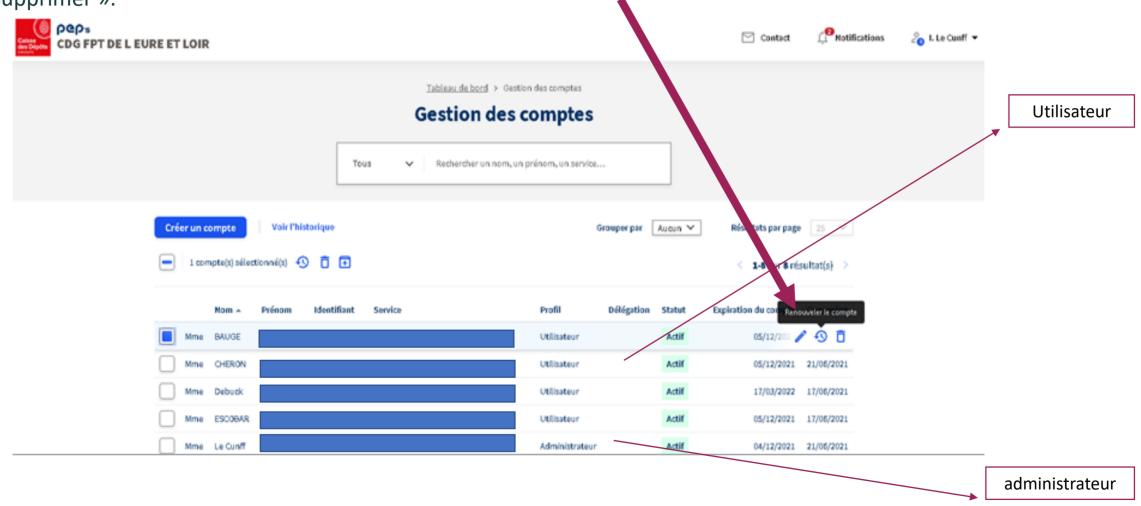






Il apparaît le nom de chaque utilisateur de la plateforme ainsi que le nom de l'administrateur.

En cliquant sur chaque nom il apparaît au bout de la ligne **3 icônes** : « Modifier », « Renouveler le Compte » et « Supprimer ».





En cliquant sur « modifier » il apparaît alors la liste des droits affectés à l'agent pour la carrière, les droits à pension, cotisations, déclarations, mes autres services et immatriculations. Seuls les dossiers cochés en modification ouvriront un droit pour saisir un dossier.

Gestion des comptes							
	Droits affectés pour: CDG FPT DE L EURE ET LOIR						
		Aucun	Lecture seule	Modification			
— Carrière Masquer détail	Affiliation CNRACL	0	\circ				
	Comptes individuels retraite CNRACL	\bigcirc	\bigcirc				
	Comptes individuels retraite Ircantec	\bigcirc	\bigcirc				
	Gestion des anomalies carrière CNRACL	\bigcirc	\bigcirc				
	Mutation de masse partielle CNRACL	\bigcirc	\bigcirc				
	Qualification des comptes individuels retraite CNRACL	\bigcirc	\bigcirc				
	Validation de titulaire sans droit Ircantec	\bigcirc	\bigcirc				
	Validations de périodes CNRACL	\bigcirc	\bigcirc				



Une fois les vérifications et les modifications effectuées, penser à appuyer sur le bouton « **Appliquer les modifications** » en bas du document.

Appliquer les modifications



III - Contacter la CNRACL via la plateforme peps



Si vous souhaitez interroger la CNRACL sur un dossier ou sur la situation d'un agent, vous pouvez le faire via la plateforme Pep's en cliquant en haut sur l'icone

Vous devrez formuler votre demande en complétant les différents onglets Et en cliquant sur **envoyer**

La CNRACL devrait vous répondre rapidement

Contact ×
Précisez votre demande en complétant les champs suivants et écrivez votre message.
Tous les champs sont requis
Motif
Gestion des carrières des agents
Précisez le motif
Affiliation des agents
Fonds concerné
CNRACL
 Merci de préciser, le cas échéant : Les noms de vos agents Les NIR des agents
• Les Min des agents



IV – Le droit à l'information

1 – Qu'est-ce que le droit à l'information?

Tout salarié et agent public doit bénéficier d'un droit à l'information sur sa retraite en fonction de son âge ou de sa situation:

- > Tous les agents de 55, 60 et 65 ans reçoivent en N+1 une estimation indicative globale (EIG).
- ➤ Les agents de 35, 40, 45 et 50 bénéficient de la communication de leur relevé de situation individuelle (RIS) en N+1.









Tableau récapitulatif des informations

Votre âge ou votre situation	Vos Documents retraite	Vos informations retraite fournies par la CNRACL à l'agent	
Dès l'entrée dans la vie active	Information aux nouveaux assurés	Tout assuré qui valide pour la première fois une durée d'assurance d'au moins 2 trimestres dans un régime de retraite reçoit un document d'information l'année suivante Ce document présente : - le système de retraite par répartition, les règles d'acquisition de droits à pension et du mode de calcul des pensions - l'impact potentiel sur la constitution des droits à retraite d'une activité à temps partiel ou donnant lieu à versement de cotisations forfaitaires,	
A partir de 35 ans	Relevé de situation individuelle (RIS)	Le Relevé de situation individuelle est un document d'information récapitulatif des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ainsi que le détail régime par régime. il est envoyé à votre domicile à vos 35, 40, 45 et 50 ans sans demande préalable de votre part. Aucune estimation de la pension n'est alors communiquée,	
A partir de 45 ans	Entretien information retraite (EIR) (assuré par la CNRACL sur place ou par téléphone)	L'entretien portant notamment sur : -les droits que vous vous êtes constitués dans tous les régimes de retraite légalement obligatoires , l'évolution de ces droits, compte tenu de vos choix et des éventuels impacts sur la carrière : temps partiel les dispositifs vous permettant d'améliorer le montant futur de votre pension de retraite : le rachat de périodes, la surcote, le cumul emploi-retraite simulations du montant potentiel de votre future pension, à l'âge d'ouverture du droit à la retraite et à l'âge du taux plein (sans décote).	
A partir de 55 ans	Estimation indicative globale (EIG)	L' Estimation indicative globale, est un document récapitulatif sur lequel figure une synthèse des droits acquis auprès des différents organismes de retraite ainsi qu'une estimation du montant de votre pension en fonction de votre âge de départ à la retraite. Il est envoyé à votre domicile à vos 55 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à votre départ à la retraite sans demande préalable,	
Tout au long de votre carrière	Relevé de situation individuelle en ligne (RISe)	Depuis le 1er janvier 2012, chaque assuré peut obtenir un Relevé de situation individuelle en ligne au regard de l'ensemble des droits qu'il s'est constitués dans les régimes de retraite de base ou complémentaires. Adressé à la demande de l'assuré, le RISe comporte une synthèse des droits obtenus dans les différents régimes de retraite, ainsi que le détail régime par régime.	



2 – Le rôle de l'employeur public

L'employeur public doit régulièrement alimenter et contrôler les données carrière et familiales des agents affiliés à la CNRACL:

- Les données carrière figurant sur les documents du droit à l'information relèvent de la responsabilité de l'employeur public, qui les communique à la CNRACL à l'occasion :
 - > des **DSN** =) alimentation automatique
 - ➤ De l'alimentation des CIR =) alimentation à faire dans l'année de la COHORTE
 - > de la réalisation des Qualifications de CIR =) alimentation à faire dans l'année de la COHORTE
- Pour chaque dossier CIR ou QCIR, l'employeur est tenu de corriger, s'il y en a, les anomalies des DSN, avant même de renseigner les données carrière,

A défaut, les CIR ne seront pas alimentés ou mal alimentés, et l'agent ne bénéficiera pas d'un droit à l'information fiable, =) cf. procédure de correction des anomalies sur le site du CDG,

• Les dossiers doivent être transmis dans le respect des délais à la CNRACL (au plus tard le 30 juin 2023 pour une collecte des données effectuée par la CNRACL en juillet 2023 et pour les communications en fin d'année).

Une fois les données complétées, les informations concernant l'ensemble de toutes les caisses de retraites sont envoyées par le GIP au domicile des agents concernés par la COHORTE ou sont accessibles sur l'espace personnel de l'agent (si inscrit)



Quels services choisir?



Dossiers relevant du droit à pension

		+		—	
Gestion des comptes individuels retraite	Déclarations individuelles CNRACL	Simulation de calcul	QCIR Qualification des comptes individuels retraites	Demande d'avis préalable	Liquidation de pension CNRACL
Pour mettre à jour les données carrière de vos agents, Modification ou création d'années civiles avant 2012	Pour mettre à jour les données carrière de vos agents: Modification ou création d'année civile, pour les années après 2011	Pour mettre à jour les données familiales de vos agents ou si vous agents souhaitent obtenir une estimation du montant de leur pension CNRACL pour différentes dates de départ	Ce service vise à améliorer la qualité des données (éléments familiaux et de carrière) pour les actifs, notamment celles des documents du droit à l'information (RIS et EIG) mais aussi à anticiper et faciliter la liquidation.	Si la date d'ouverture des droits de vos agents est incertaine (fonctionnaire handicapé, départs en catégorie active)	Lorsque l'agent souhaite liquider ses droits, La liquidation de pension CNRACL doit être précédée de la demande de retraite de l'agent, au minimum 6 mois avant la date de départ souhaitée
Tout au long de la carrière	Au plus tard le 31 janvier de chaque année	Au moins 9 mois avant le départ en retraite de vos agents	il doit être traité dans les meilleurs délais. Il vous permet d'anticiper et de faciliter la liquidation	Entre 12 et 6 mois avant la date de départ à la retraite souhaitée par l'agent	Le dossier doit être transmis par voie dématérialisée au moins 3 mois avant la date de radiation des cadres,



V – Les dossiers relevant du droit à l'information

1 – Le CIR (compte individuel retraite)

Qu'est ce qu'un CIR?

Pour répondre à l'obligation du Droit à l'information, la CNRACL doit disposer au minimum d'un compte individuel retraite (CIR) fiable pour chaque agent affilié.



Le service « *gestion des comptes individuels retraite* » est le service qui permet la gestion des carrières des agents affiliés à la CNRACL, en temps réel ,

Il permet notamment de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un relevé de situation individuelle (RIS) pour répondre au droit à l'information, pour les agents faisant partie de la COHORTE. Pas d'estimation de la retraite,



Pour mémoire, vous avez <u>jusqu'au 30 juin 2023</u> pour vérifier, compléter et transmettre à la CNRACL, sur la plateforme Pep's, les dossiers des agents suivants :

COHORTE 2023 : Agents nés en 1973, 1978, 1983 et 1988.



A retenir sur le CIR:

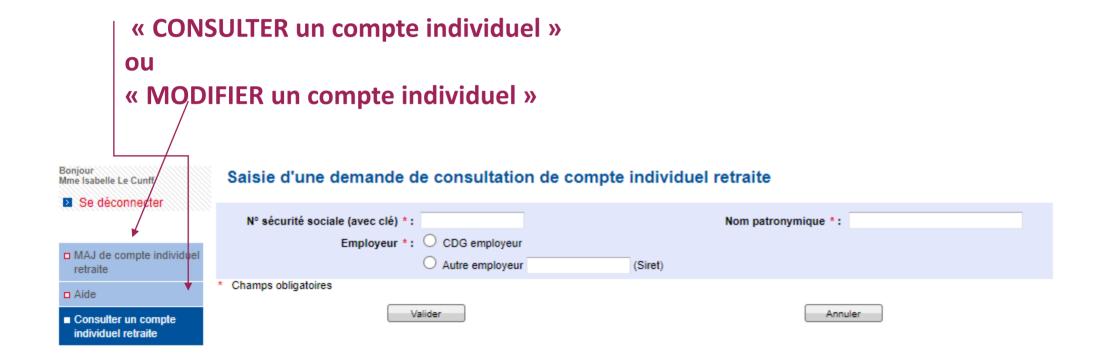
- ➤ Obligation de l'employeur de contrôler le contenu des CIR, et corriger les anomalies (cf. procédure de correction des anomalies sur le site du CDG),
- > Obligation d'envoyer le CIR à la CNRACL avant le 30 juin de l'année 2023

Vous retrouverez la procédure de saisie, rappelée sur le flash du CDG de janvier 2023 annonçant les années de la cohorte à venir.



© CDC RETRAITES Version 7.08.06 29/06/2021

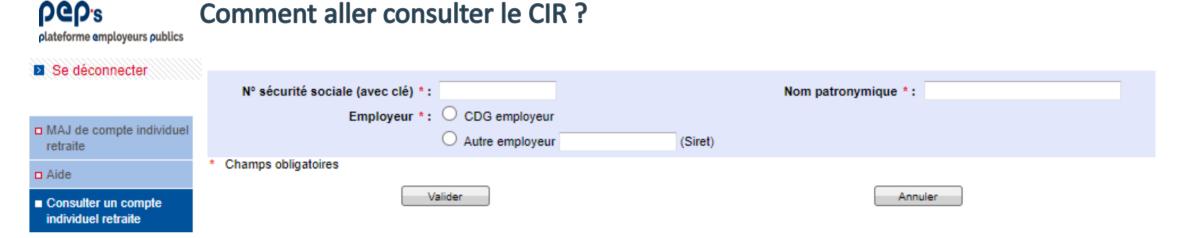
1 – Le CIR (compte individuel retraite) Deux actions possibles sur les CIR:



Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S

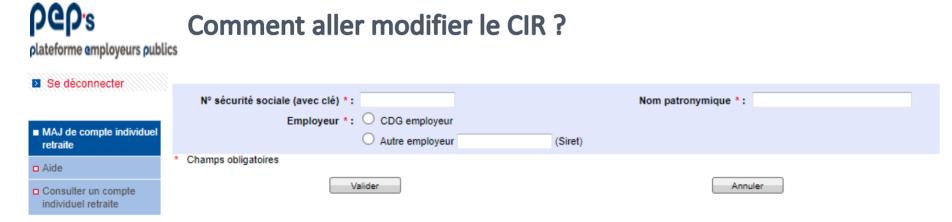


« CONSULTER un compte individuel » : La consultation d'un CIR ne permet aucune modification des données



- Accéder sur le site de la CNRACL : www.cnracl.retraites.fr
 Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « carrière », et cliquer sur « Comptes individuels retraite » en choisissant CNRACL, puis appuyer sur Accéder.
- Vous devez renseigner le numéro de sécurité sociale et le nom patronymique de l'agent, cliquer sur « valider » puis sur « envoyer ».
- =) Le CIR de l'agent est disponible immédiatement.





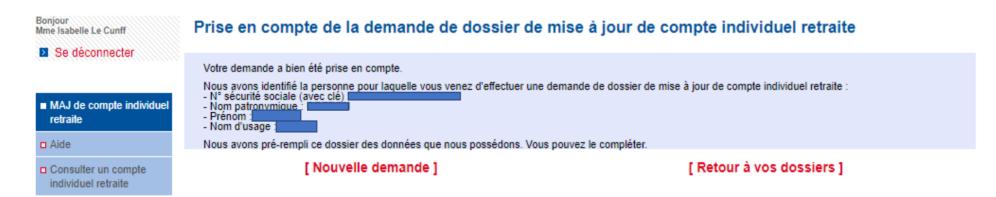
- Accéder sur le site de la CNRACL : www.cnracl.retraites.fr . Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur Ma plateforme Peps pour vous connecter et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « carrière », et cliquer sur « Comptes individuels retraite » en choisissant CNRACL et appuyer sur accéder
- Cliquer sur « Nouvelle demande »
- Vous devez renseigner le numéro de sécurité sociale et le nom patronymique de l'agent, cliquer sur « valider » puis sur « envoyer ».



« MODIFIER un compte individuel »

La demande de dossier MCIR a bien été prise en compte.

Pour accéder au dossier, cliquer sur « retour à vos dossiers ».



Ce dernier sera alors disponible immédiatement dans votre portefeuille de dossiers avec le code état « A compléter ».

Vous pouvez dès lors compléter les données relatives au dossier.



Comment modifier le dossier?

CONSEILS PRATIQUES:

- Obligation de saisir par période (saisie par année civile pour la DADS ou par mois pour la DSN)
- Obligation pour le dernier employeur de corriger toutes les anomalies « carrière » figurant sur l'ensemble de la carrière (même si les services ont été effectués ailleurs) ,
- Il vous faut ensuite compléter et valider onglet par onglet la situation de l'agent.
- la session sera interrompue si vous n'utilisez pas l'application pendant plus de 30 minutes
 Pensez à enregistrer fréquemment chaque onglet

MODE D'EMPLOI POUR LA SAISIE :

- De manière générale, pour modifier les données enregistrées erronées, cliquer sur « modifier ».
- Après avoir saisi la modification cliquer sur « enregistrer ou contrôler », puis cliquer sur « valider ou contrôler la page ».



Contenu des différents onglets:

L'onglet Agent: Aucune modification n'est possible.

Il concerne l'état civil de l'agent et le numéro d'affiliation à la CNRACL



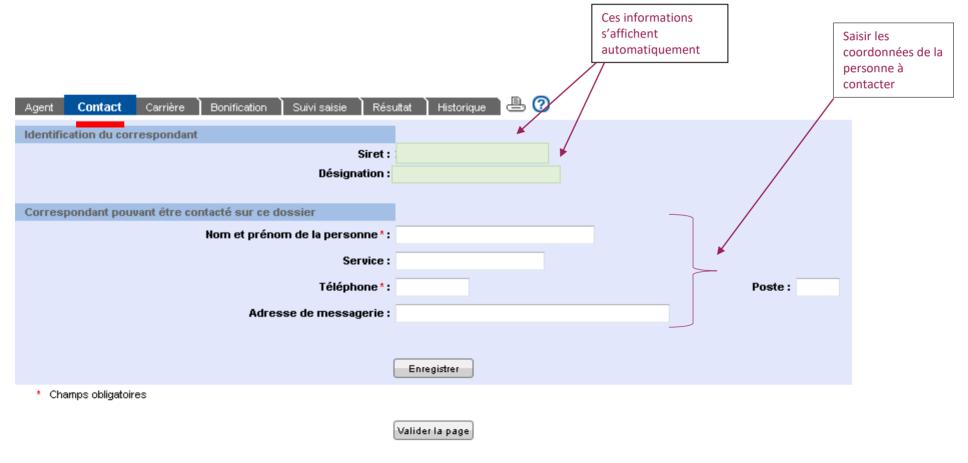


L'onglet Contact :

Il regroupe toutes les informations concernant la personne qui complète le dossier de l'agent.

Il s'agit de renseigner le correspondant de votre collectivité qui pourra être contacté sur ce dossier par les services de la

CNRACL.



Penser à enregistrer et valider l'onglet avant de passer au suivant



L'onglet Carrière :

C'est l'onglet carrière qui demande le travail le plus précis et minutieux,



Il s'agit de saisir toutes les périodes importantes d'un déroulement de carrière (nomination stagiaire, titulaire, changement de durée hebdomadaire, changement de grade, changement d'employeur, interruptions de carrière);

MAIS il est inutile de saisir tous les avancements d'échelons et les indices.

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S

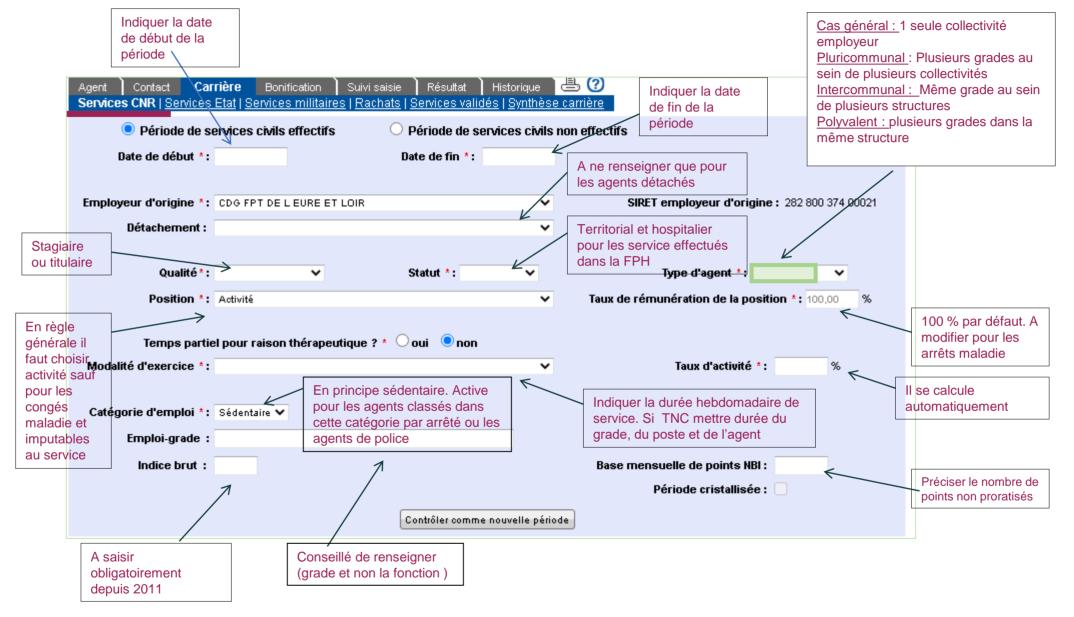


L'onglet Carrière :

Sous onglet services CNR:

- Modifier une période :
- 1. Cliquez sur « Modifier »
- 2. Sélectionnez la période à modifier
- 3. Renseignez tous les champs signalés par un astérisque puis cliquez sur « Contrôler les modifications ».
- Créer une nouvelle période (formulaire de saisie vide)
- 1. Cliquez sur « Nouvelle période »
- 2. Renseignez tous les champs signalés par un astérisque puis cliquez sur « Contrôler comme nouvelle période ».
- <u>Contrôler comme une nouvelle période</u>: cela permet de dupliquer une période déjà saisie et d'apporter uniquement les modifications souhaitées.





Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « valider la page ».

Afin de ne pas perdre les données carrière saisies, penser à valider régulièrement les périodes dans cet onglet page par page.



CONSEILS PRATIQUES:

 Ne compléter dans les services CNRACL que les services effectifs uniquement pour cette caisse de retraite.
 Les services effectifs au régime général de la sécurité sociale ne doivent pas être mentionnés.

- s u s
- Les congés de maladie ordinaire et d'accident de service doivent être saisis uniquement pour les départs carrière longue ou fonctionnaire handicapé, qu'ils soient rémunérés à plein traitement ou à demi traitement. Les congés de longue maladie ou de longue durée devront eux être saisis dans tous les cas.
- Pour tout agent féminin ayant eu un enfant pendant sa carrière CNRACL, vous devez saisir une période de congé de maternité d'au moins deux mois. Cette saisie génère les bonifications pour enfants nés avant 2004 ou les majorations de durée d'assurance au titre des enfants nés après 2004.
- Si votre agent perçoit la NBI, pensez à l'indiquer. Le nombre de points à préciser est le nombre mensuel (exemple 10 ou 15 points). Il y a lieu de prévoir des lignes supplémentaires (avec une date de début et de fin), si le nombre de points mensuel change.







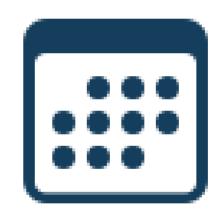
- Si vous devez saisir des périodes de services non effectifs (disponibilité, sanctions d'exclusion temporaire, services non faits, congé parental) :
- =) cliquer sur nouvelle période et sélectionner l'option « services non effectifs ».

Toute modification ou création de périodes se fait uniquement année civile par année civile pour les cotisations alimentées par la DADS.

Elle se fait mois par mois pour les cotisations alimentées par la DSN.

Il n'est pas possible de regrouper plusieurs exercices sur une même ligne de carrière.

Exemple : il est impossible de saisir sur une seule ligne la période du 01/01/2015 au 16 mars 2016 ; Il faudra saisir sur deux lignes (01/01/15 au 31/12/15 et 01/01/16 au 16/03/16)





L'onglet Carrière :

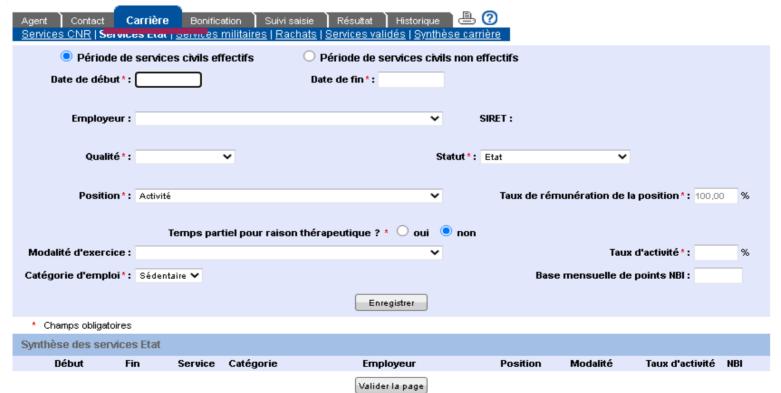
Sous onglet services Etat

Il s'agit de saisir les périodes passées et effectuées à l'Etat.

Ces dernières peuvent déjà avoir été alimentées par la CNRACL au vu d'un état authentique des services. Dans ce cas vous n'avez plus la main pour aller les modifier.

La procédure de saisie est semblable à celle des services CNRACL complétés dans l'onglet services CNR

Attention toutefois à ce que les mêmes périodes de détachement n'apparaissent pas dans l'onglet services CNR et dans l'onglet Services Etat

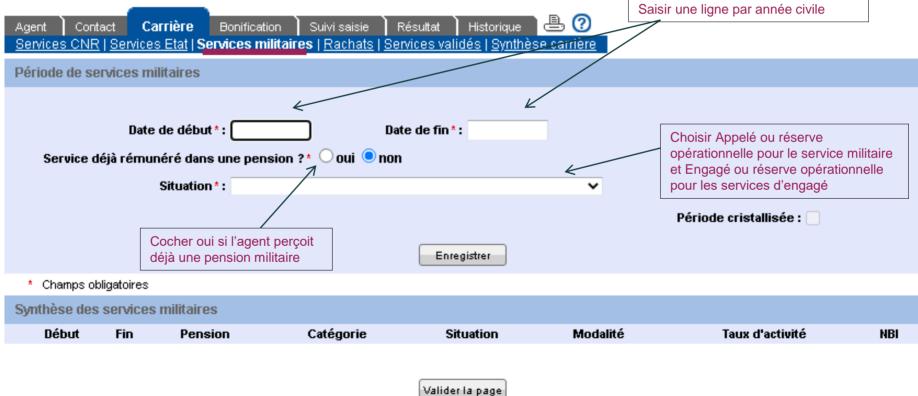




L'onglet Carrière:

Sous onglet services militaires

Il convient de saisir la période des services militaires telle qu'elle apparaît sur l'état signalétique que vous aurez demandé à l'agent.





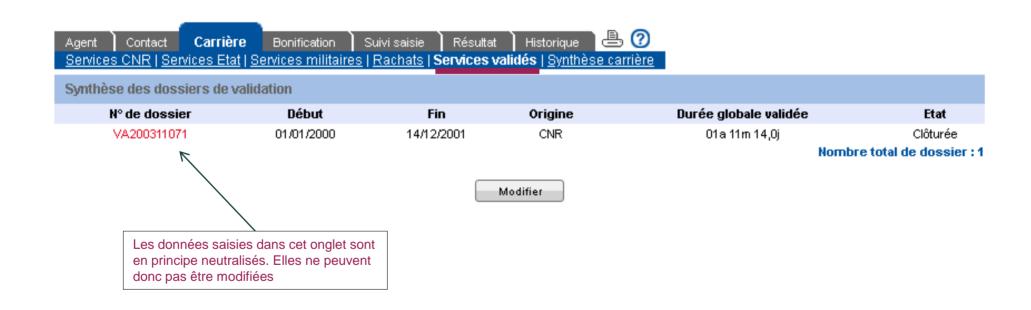
Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « valider la page ».



<u>L'onglet Carrière :</u>

Sous onglet services validés

Vous devez indiquer uniquement dans cet onglet les services validés auprès de la CNRACL, s'ils n'apparaissent déjà pas dans l'onglet.





L'onglet Carrière :

Sous onglet synthèse carrière

C'est un récapitulatif de la carrière que vous venez de saisir.

Il conviendra de vérifier si l'agent n'a pas :

- des interruptions de carrière (il faut que les dates se suivent)
- **de chevauchements de période** (il faut que les dates ne se superposent pas).

Si des périodes se chevauchent, une croix apparaîtra entre la date de fin et le type de service, ce qui peut être normal pour les services militaires et les services validés qui ne se terminent pas systématiquement la veille de la carrière CNRACL.

		Carrièr			Suivi saisie Résultat Historique					4	5 ②
Services CNR Services Etat Services militaires Rachats Services validés Synthèse carrière											
Attention, des interruptions ont été détectées dans la carrière.											
Synthèse	carrière										
Début	Fin	D Typ	e de service	Cat.	Employeur	Pos.	Modal.	Taux d'activité	NBI	SPP AS	
01/08/1991	13/02/1992	Х	Militaire	Α		AC	TC	100,00 %			
01/03/2009	31/12/2015		Civil	Α	COMMUNE NOGENT LE ROI	ACT	TC	100,00 %			
Nombre total de périodes : 2 Nombre de jours de Congé Maladie Ordinaire : 65,0											



L'onglet Bonification:

Cet onglet ne concerne que très peu de personnes.

Il s'agit de renseigner notamment les bonifications pour campagne militaire, etc... Un menu déroulant vous propose les différentes bonifications.

Champs obligatoires

Début

Synthèse des bonifications

Carrière

Veuillez saisir le type de bonification que vous souhaitez créer

Elles sont calculées par le système à partir de la carrière.

Fin D

Bonification

Type de bonification *:

Situation indiciaire

Type de bonification

Bonification professeur d'enseignement technique Bonification services aériens Bonification services civils hors Europe Bonification services subaquatiques Bonification services sous marins Bonification campagne militaire Vous n'avez pas besoin de saisir les bonifications pour services effectués comme Sapeur Pompier Professionnel ou en Catégorie Insalubre. Durée Taux Précision

Valider la page

Résultat

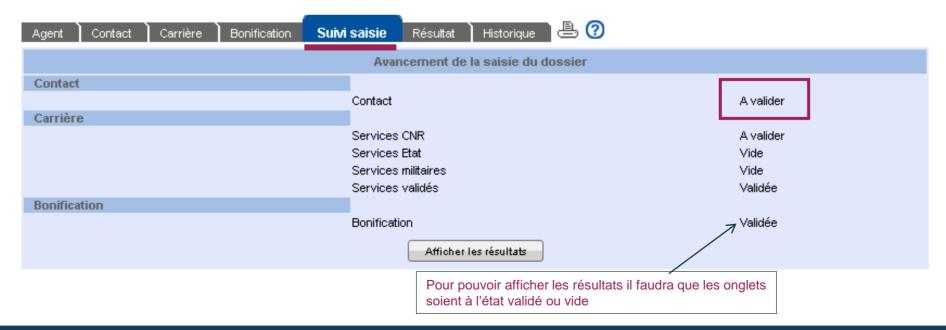


L'onglet Suivi de saisie :

Cette rubrique vous permet de repérer les pages non validées. Si une page n'est pas validée, vous ne pourrez pas terminer le dossier.

Une fois la saisie du dossier MCIR terminée et les onglets « validés » :

- 1. Cliquer sur « Suivie saisie »
- 2. Cliquer sur « Afficher les résultats »





L'onglet Résultat :

Sous onglet qualification des périodes

Cette page récapitule par période et pour chaque année toute la saisie effectuée avec le taux d'activité, et les durées retenues en constitution, liquidation, durée d'assurance et durée d'assurance cotisée. Le symbole vert signifie que tout est correct.

Agent Qualifica	Contact ation des p		Bonification S nents de droit P	uivi saisie <u>ièces justi</u>	Résultat ficatives	Historique					
					Consti	itution	Liqui	dation	Durée d'a	assurance	Durée d'assurance
Début	Fin	Type de servi	ce Taux d'activité	é Position (Qualification	Durée	Qualification	Durée	Qualification	Durée	cotisée
01/01/2000	14/12/2001	Validé			©	01a 11m 14,0j	©	01a 11m 14,0j	•	01a 11m 14,0j	01a 11m 14,0j
15/12/2001	31/12/2001	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	00a 00m 16,0j
01/01/2002	14/12/2002	Civil	100,00 %	ACT	©	00a 11m 14,0j	•	00a 11m 14,0j	•	00a 11m 14,0j	00a 11m 14,0j
15/12/2002	31/12/2002	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	00a 00m 16,0j
01/01/2003	14/06/2003	Civil	100,00 %	ACT		00a 05m 14,0j		00a 05m 14,0j		00a 05m 14,0j	00a 05m 14,0j
15/06/2003	31/12/2003	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 06m 16,0j	•	00a 06m 16,0j	<u> </u>	00a 06m 16,0j	00a 06m 16,0j
01/01/2004	14/12/2004	Civil	100,00 %	ACT		00a 11m 14,0j	•	00a 11m 14,0j	•	00a 11m 14,0j	00a 11m 14,0j
15/12/2004	31/12/2004	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 00m 16,0j		00a 00m 16,0j	•	00a 00m 16,0j	00a 00m 16,0j
01/01/2005	31/07/2005	Civil	100,00 %	ACT	_	00a 07m 00,0j		00a 07m 00,0j	©	00a 07m 00,0j	00a 07m 00,0j
01/08/2005	31/12/2005	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 05m 00,0j	•	00a 05m 00,0j	9	00a 05m 00,0j	00a 05m 00,0j
01/01/2006	31/07/2006	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 07m 00,0j	•	00a 07m 00,0j	•	00a 07m 00,0j	00a 07m 00,0j
01/08/2006	31/10/2006	Civil	100,00 %	ACT		00a 03m 00,0j	_	00a 03m 00,0j	•	00a 03m 00,0j	00a 03m 00,0j
	31/12/2006	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 02m 00,0j	_	00a 02m 00,0j		00a 02m 00,0j	00a 02m 00,0j
01/01/2007	15/06/2007	Civil	100,00 %	ACT		00a 05m 15,0j		00a 05m 15,0j	8	00a 05m 15,0j	00a 05m 15,0j
16/06/2007	31/12/2007	Civil	100,00 %	ACT		00a 06m 15,0j		00a 06m 15,0j		00a 06m 15,0j	00a 06m 15,0j
01/01/2008	15/12/2008	Civil	100,00 %	ACT		00a 11m 15,0j	•	00a 11m 15,0j	•	00a 11m 15,0j	00a 11m 15,0j
16/12/2008	31/12/2008	Civil	100,00 %	ACT		00a 00m 15,0j	_	00a 00m 15,0j	(2)	00a 00m 15,0j	00a 00m 15,0j
01/01/2009			100,00 %	ACT		01a 00m 00,0j	_	01a 00m 00,0j	•	01a 00m 00,0j	01a 00m 00,0j
01/01/2010	15/06/2010	Civil	100,00 %	ACT		00a 05m 15,0j		00a 05m 15,0j	•	00a 05m 15,0j	00a 05m 15,0j
	31/12/2010	Civil	100,00 %	ACT	•	00a 06m 15,0j	•	00a 06m 15,0j	•	00a 06m 15,0j	00a 06m 15,0j
1 , <u>2</u> , <u>3</u> ▶	>>								N	ombre total d	e périodes : 48

Date de première liquidation : -

Constitution Liquidation Durée Durée cotisée

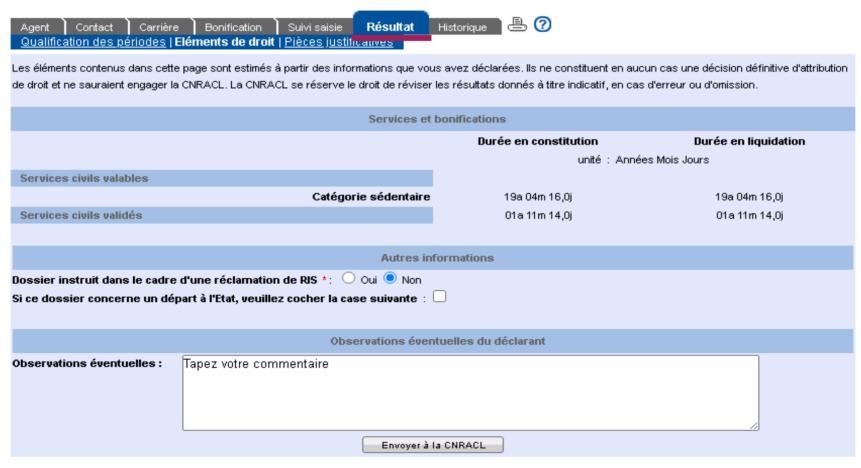
Etudes rachetées: 00a 00m 00,0j 00a 00m 00,0j 00a 00m 00,0j 00a 00m 00,0j



L'onglet Résultat :

Sous onglet éléments de droit

Sur cette page, il apparaît la durée totale (années, mois et jours) retenue en constitution et en liquidation.



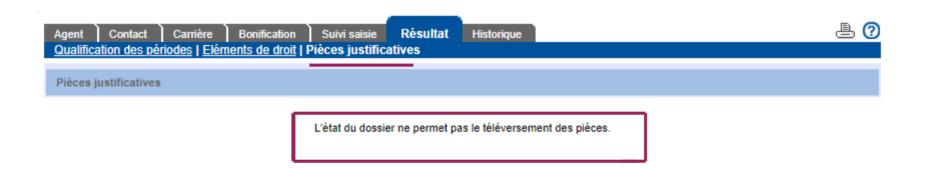


L'onglet Résultat :

Sous onglet Pièces justificatives

Il apparaît que l'Etat du dossier ne permet pas le téléversement des pièces.

Vous n'avez donc rien à faire ni à téléverser pour ce type de dossier.



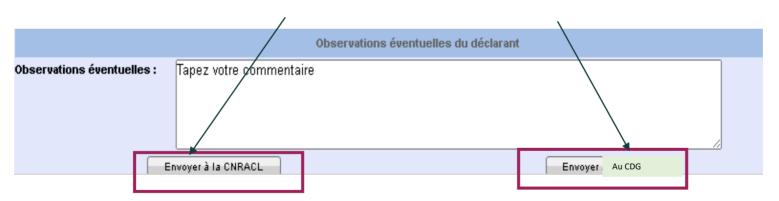


Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- ➤ Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- ➤ Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, vous n'aurez aucune pièce justificative à lui transmettre.



Prise en compte de l'envoi du dossier

Le dossier a bien été envoyé à la CNRACL ; dans le portefeuille de dossiers de la collectivité, il apparaît à l'état « <u>traité CNRACL</u> ».







<u>L'onglet Historique :</u>

Cet onglet vous donne **l'état de votre dossier**.



rrière Bonification	Suivi saisie Résultat	Historique	₽ ?
		Depuis le	Par
		28/10/2016	CGIGE0WKZ
		11/04/2017	CGIGE0WKZ
		11/04/2017	CGIGE0WKZ
		11/04/2017	CGIGE0WKZ
		13/04/2017	SNQLDIUBB
	rrière Bonification	rrière Bonification Suivi saisie Résultat	Depuis le 28/10/2016 11/04/2017 11/04/2017 11/04/2017 13/04/2017 13/04/2017 13/04/2017



Qu'est ce qu'un dossier de qualification du CIR ?

C'est un service qui a été créé depuis mi-octobre 2018,

Ce service vise:

- à améliorer la qualité du droit à l'information pour les actifs (éléments familiaux et de carrière)
- à anticiper et faciliter la liquidation car
 - Le QCIR va « cristalliser » les périodes du CIR (services CNRACL et militaires) sur la base des pièces qui devront être transmises à la CNRACL.
 - Ainsi les périodes validées ne pourront plus faire l'objet de modification par la suite, sauf élément probant nouveau fourni par la collectivité ou l'agent à la CNRACL. Dans ce cas, la modification sera effectuée par la CNRACL,
 - les pièces justificatives déjà transmises pour les périodes cristallisées ne devront plus être transmises pour la liquidation



Le QCIR ne permet pas de vérifier les droits à pension de l'agent, ni de disposer d'une estimation de la pension de retraite





La CNRACL lance désormais des campagnes de qualification du CIR en alimentant votre portefeuille sur la plateforme
 Peps = Alimentation automatique de votre portefeuille dans le service « QCIR »



Pour mémoire, vous avez <u>jusqu'au 30 juin 2023</u> pour vérifier, compléter et transmettre à la CNRACL, sur la plateforme Peps, les dossiers des agents suivants :

COHORTE 2023 : agents nés en 1958, et qui ne souhaitent pas faire valoir leur droit à la retraite dans l'année vers les 18 mois qui suivent, 1963, 1968, pour qu'ils reçoivent leur EIG en 2023

Possibilité d'effectuer à votre initiative la qualification du CIR non visé par la campagne en cours.

Cependant, la CNRACL préconise d'utiliser ce service <u>entre 5 ans et 12 mois voire 18 mois (retard actuel de la CNRACL pour étudier ces dossiers)</u>, avant la date de départ à la retraite envisagée.





Comment contrôler ou demander un QCIR?



- Accéder sur le site de la CNRACL : www.cnracl.retraites.fr. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se</u>
 <u>connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « carrière » et cliquer sur « Qualification des Comptes individuels retraite » puis cliquer sur Accéder;
- Cliquer sur le dossier déjà présent dans votre portefeuille que vous souhaitez compléter et qui se trouve à l'état à compléter, ou à défaut d'y être, faire une nouvelle demande







Comment contrôler ou demander un QCIR?



- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer »







Comment saisir le dossier ?

CONSEILS PRATIQUES:

- Obligation de saisir par période (saisie par mois pour la DSN)
- Obligation pour le dernier employeur de corriger toutes les anomalies « carrière » figurant sur l'ensemble de la carrière (même si les services ont été effectués ailleurs),
- Il vous faut ensuite compléter et valider onglet par onglet la situation de l'agent.
- la session sera interrompue si vous n'utilisez pas l'application pendant plus de 30 minutes
 Pensez à enregistrer fréquemment chaque onglet

VIGILANCE: En saisissant ce dossier, toutes les périodes de services CNRACL et de services militaires seront figées. Seuls les services de la CNRACL pourront aller y apporter des modifications, lors de l'étude du dossier de liquidation de pension.

Si vous avez le moindre doute ou s'il vous manque des éléments pour compléter correctement le dossier de qualification du CIR, nous vous conseillons plutôt de compléter un CIR afin d'apporter les modifications dans la carrière de l'agent par la suite.





Comment saisir le dossier ?

MODE D'EMPLOI POUR LA SAISIE :

- De manière générale, pour modifier les données enregistrées erronées, cliquer sur « modifier ».
- Après avoir saisi la modification cliquer sur « enregistrer ou contrôler », puis cliquer sur « valider ou contrôler la page ».

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S





Contenu des différents onglets

L'onglet Agent :

Sous onglet Identification:

Aucune modification n'est possible.

il concerne l'état civil de l'agent et le numéro d'affiliation à la CNRACL

L'onglet Agent :

Sous onglet Unions:

Il est nécessaire de saisir toutes les unions (mariage, divorce), et préciser la date de fin de l'union en cas de divorce et y rattacher les enfants nés de chaque union

La saisie s'effectue en 2 temps:

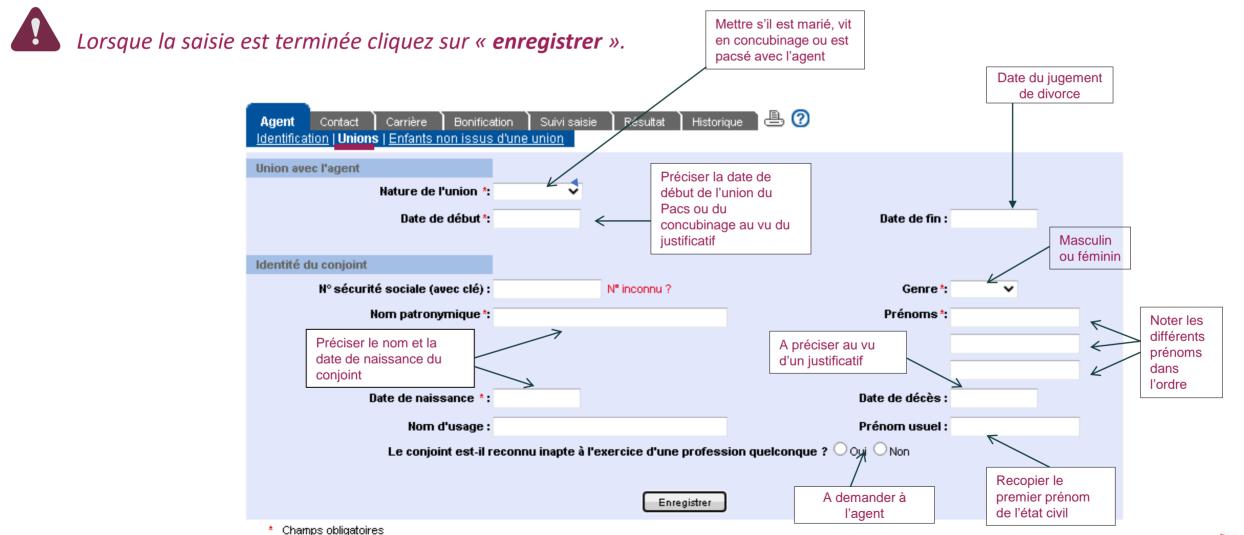
- Saisie de l'union
- Puis saisie des enfants

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



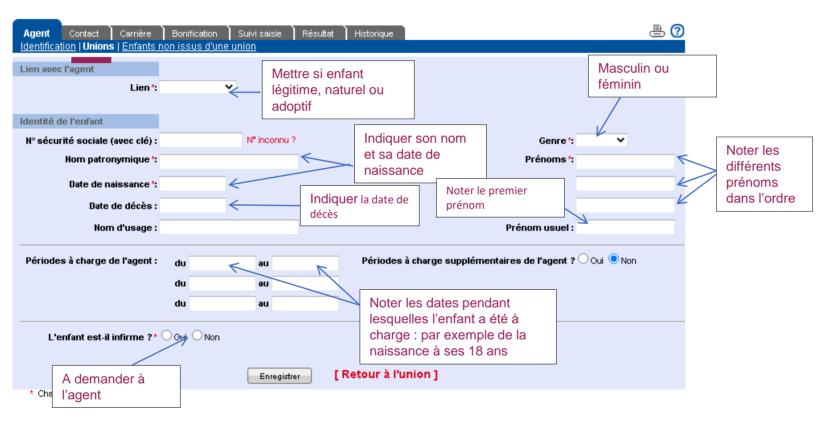


Enregistrement du conjoint





Puis Enregistrement des enfants



Ne pas oublier surtout de saisir les périodes de prise en charge des enfants (date de début – date de fin), car ce sont elles qui génèrent la majoration de pension pour les agents ayant élevé au moins 3 enfants pendant au moins 9 ans avant l'âge de 16 ans.

Lorsque la saisie est terminée cliquez sur « enregistrer ».





L'onglet Agent :

Sous onglet enfants non issus d'une union :

saisir les enfants du conjoint.

La saisie va se faire comme pour les enfants de l'agent.

Agent Contact Carrièn Identification Unions Enfan		Suivi saisie	Résultat Histo	rique 🖨 🕜	
Lien avec l'agent					
Lien*:			~		
Identité de l'enfant					
N° sécurité sociale (avec clé) :		Nº inconnu ?		Genre *:	~
Nom patronymique *:				Prénoms *:	
Date de naissance *:					
Date de décès :					
Nom d'usage :				Prénom usuel :	
Périodes à charge de l'agent :	du	au		Périodes à charge supplémentaires de l'agent	
	du	au	ı	•	
	du	au	J		
L'enfant est-il infirme ?*	Oui ONon				
			Enregistrer		
* Champs obligatoires					







Les onglets Contact, Carrière et Bonification :

							
Agent	Contact	Carrière	Bonification	Suivi saisie	Résultat	Historique	
<u>Identifica</u>	<u>tion</u> Union :	s <u>Enfants n</u>	on issus d'une	union			

Ils devront être complétés comme pour le CIR.



Toutefois dans l'onglet carrière, les congés de maladie ordinaire et d'accident de service devront être saisis, qu'ils soient rémunérés à plein ou à demi traitement.

Les congés de longue maladie ou de longue durée devront eux aussi être saisis. Les périodes de temps partiel thérapeutique devront aussi être précisées.

Les congés de maternité ou de paternité devront aussi apparaître.

Il faudra aussi penser à saisir les interruptions de carrière (disponibilités de droit ou sur autorisation, congés parentaux, temps partiel de droit ou sur autorisation, temps partiel thérapeutique, services non faits, jours de grève, exclusions.....).

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



A valider = Onglet à valider après avoir été

complété

Validée = OK



2 – Le dossier de qualification du CIR

L'onglet Suivi de saisie :

Chaque page doit être enregistrée et validée.

Cette rubrique vous permet de repérer les pages non validées.

Si une page n'est pas validée, vous ne pourrez pas terminer le dossier.

Une fois la saisie du dossier QCIR terminée et les onglets « validés » :

1. Cliquer sur « Suivie saisie »

2. Cliquer sur « Afficher les résultats »







L'onglet Résultat:

sous onglet « Qualifications des périodes » et « Eléments de droit »

Vous retrouverez, comme pour le CIR les sous onglets qualification des périodes et éléments de droits.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Qualification des périodes Eléments de droit Décision CNF	Résultat Historique
Bénéficiaire	
Nom patronymique : Date de naissance : Décision CNRACL : Qualification validée	Prénom :





L'onglet Résultat:

sous onglet « Décision CNRACL »

Sur cette page, apparaîtra l'état Qualifié du Dossier lorsque la CNRACL aura vérifié le dossier.



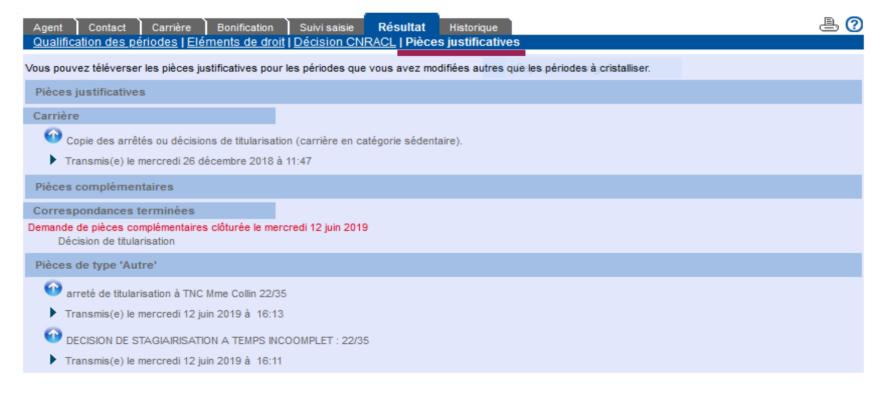




L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier.

- Il faut téléverser uniquement les pièces justificatives demandées dans l'onglet. Si vous demandez l'intervention du CDG, c'est ce dernier qui les téléversera.

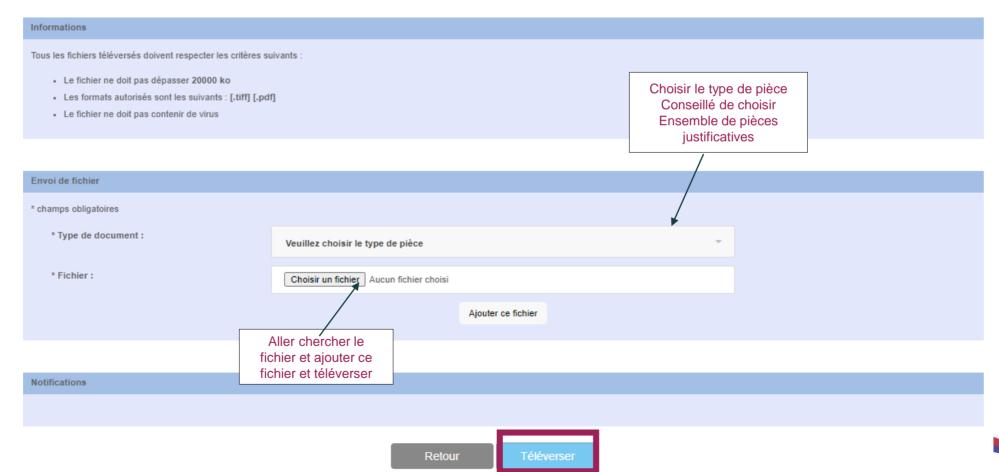


Téléverser les justificatifs





sous onglet Pièces justificatives : Les pièces justificatives devront être téléversées de la manière suivante :







Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- ➤ Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- > Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, il vous appartient de lui téléverser l'ensemble des pièces justificatives.





Comment contrôler un QCIR?

• A réception, la CNRACL procèdera au contrôle du dossier de qualification du CIR en rapprochant les lignes de carrière des pièces justificatives reçues

• Une fois le contrôle effectué, la CNRACL <u>cristallisera</u> les périodes par l'apposition d'un cadenas verrouillé en bout de ligne.

			nification)	Situation indiciaire Bénéficiaire s Rachats Services validés Autre	Suivi sais		Historique		≞ (?
Synthèse des services CNRACL									
Début	Fin	Service	Catégorie	Employeur	Position	Modalité	Taux d'activité N	IBI SPR	AS
01/01/2009	31/12/2009	Effectif	Α		ACT	Temps complet	100,00 %		A
01/01/2010	05/04/2010	Effectif	A		ACT	Temps complet	100,00 %		<u> </u>
06/04/2010	31/05/2010	Effectif	A		CMO	Temps complet	100,00 %		<u> </u>
01/06/2010	15/07/2010	Effectif	A		ACT	Temps complet	100,00 %		<u> </u>





<u>L'onglet Historique</u>:

Cet onglet vous donne l'état de votre dossier.

Agent Contact Carrière Bonification Suiv	vi saisie Résultat Historique	₽ ?
Etat	Depuis le	Par
A compléter	28/10/2016	CGIGE0WKZ
En cours	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A envoyer	11/04/2017	CGIGE0WKZ
En attente dossier	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A contrôler	13/04/2017	SNQLDIUBB
En cours CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
A envoyer par CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
Traité CNRACL	13/04/2017	SNQLDIUBB



Pas d'alerte mail envoyé si le dossier est incomplet

Tant que le dossier n'est pas à l'état « traité CNRACL », vous devez aller vérifier régulièrement l'état du dossier.

En effet, la CNRACL peut réclamer des pièces complémentaires : l'état du dossier sera alors « en attente de PJ ». Vous devrez alors téléverser les pièces demandées.





VI – Les dossiers relevant du droit à pension

1 – Le dossier de simulation de calcul

Qu'est ce qu'une simulation de calcul?

C'est une étude anticipée des droits à la retraite, sur la base d'une carrière acquise à l'âge légal de la retraite, avec une estimation du montant de la pension sur la base d'un projet personnel de fin de carrière.

La simulation de calcul permet :

- De donner les informations « carrière » nécessaires à l'élaboration d'une Estimation du montant d'une pension =)
 conseillé pour effectuer l'estimation du montant de pension à une date précise
- De vérifier l'ouverture d'un droit à pension (pour les pensions normales y compris pour les départs anticipés au titre des carrières longues) =) peut être fait à tout moment par l'employeur

Mais ne pas utiliser pour un départ fonctionnaire handicapé ou de catégorie active, ou maman de 3 enfants



Attention aux changements de réglementation statutaire et retraite : il est donc préférable d'effectuer des simulations de calculs de pension pour des départs à la retraite dans des délais raisonnables (9 mois avant la date de départ souhaitée maximum).

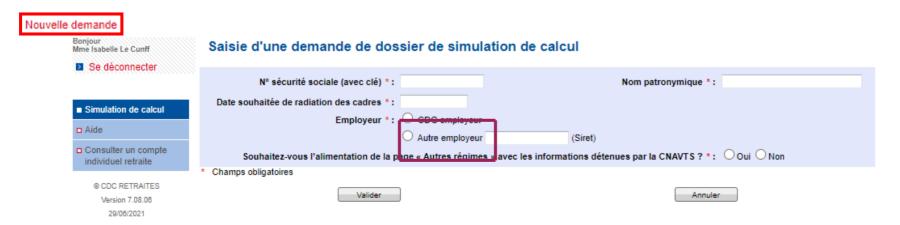
• La « Simulation de calcul » peut être utilisée pour un agent radié des cadres sans droit immédiat à pension si vous n'avez pas tous les éléments pour compléter un QCIR



1 – Le dossier de simulation de calcul

Comment faire une simulation?

- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u>. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « droit à pension» et cliquer sur « Estimation de la pension CNRACL», puis cliquer sur Accéder
- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer ». Le dossier apparaît entre 24 et 48 h après.







1 - Le dossier de simulation de calcul

Contenu des différents onglets

L'onglet Agent

L'onglet identification : aucune modification n'est possible.

Il concerne l'état civil de l'agent et le numéro d'affiliation à la CNRACL

Les sous onglets unions et enfant non issus d'une union se complètent de la même manière que dans le QCIR (saisie en deux temps)

Agent Contact Carrière Bonification Suivi sais Identification Unions Enfants non issus d'une union	ie Résultat Historio	que 🗎 🕜	
Union avec l'agent			
Nature de l'union *:			
Date de début *:		Date de fin :	
Identité du conjoint			
N° sécurité sociale (avec clé) :	Nº inconnu ?	Genre *:	~
Nom patronymique *:		Prénoms *:	
Date de naissance *:		Date de décès :	
Nom d'usage :		Prénom usuel :	
Le conjoint est-il reconnu inapte à l	l'exercice d'une profess	ion quelconque ? Oui ONon	
	Enregistrer		
* Champs obligatoires			

Cocher oui

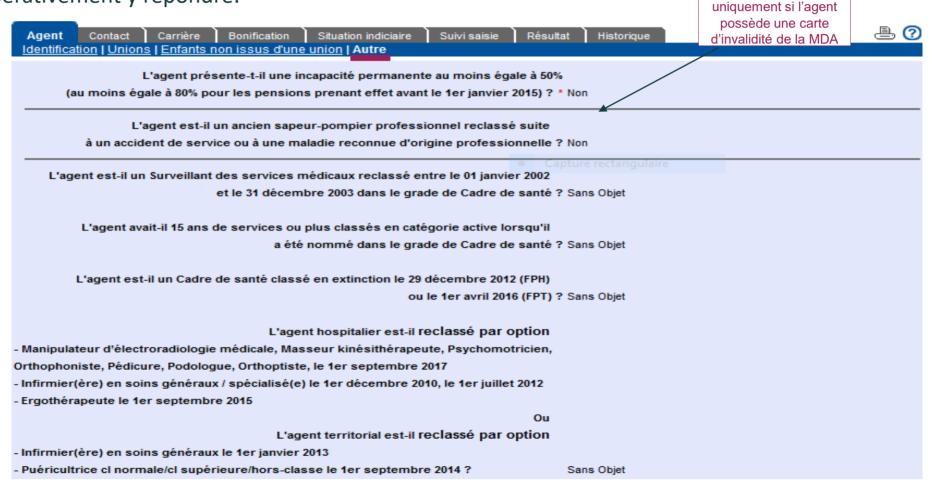


1 - Le dossier de simulation de calcul

L'onglet Agent

Le sous onglet Autre : cette page contient des informations complémentaires concernant la situation de

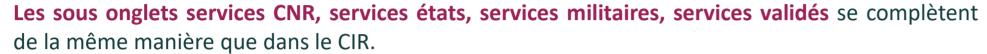
l'agent, vous devez impérativement y répondre.



^{*} Champs obligatoires



L'onglet Carrière





Agent Contact Services CNR Ser	Carrière Bonification Situa	ation indiciaire Bénéficiaire <u>Chats Services validés</u> Au			torique	≞ ?
Attention pour un dép des durées cotisées.	part « Carrière longue », la durée d'ass	surance cotisée a été alimenté	e sur chaque exerc	ice avec la durée d'a	assurance ; veuillez v	érifier l'exactitude
Durée d'assurance	e affectée à des années civiles					
Année	Durée d'assurance		Dur	ée d'assurance cot	isée	
		Activité	Maladie	Maternité	Chômage	Invalidité
	Trim. Jours	Trim. Jours	Trim. Jours	Trim. Jours	Trim. Jours	Trim. Jours
1985						
1986						
1987						
1988						
1989	3	3				
1990	4	4				
1991	4	4				
1992	4	4				
1993	4	4				
1994	4	4				
1995	7	3			4	
1996	4				4	
1997	8	4			4	



L'onglet Carrière



Le sous onglet Autres Régimes :

Cette page est alimentée par les informations venant des autres régimes de retraite.

La colonne durée d'assurance totalise tous les trimestres de tous les régimes de retraite.

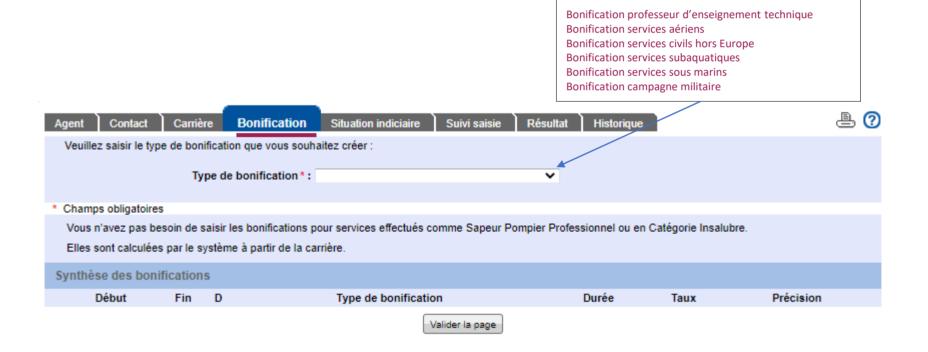
Vous ne devez pas aller corriger les trimestres (sauf avec l'intervention de la CNRACL).

Agent Services	Contact	Carrière	Bonification vices militaire	Situation ind		Bénéficia alidés /		iivi saisie Jimes S)	Résulta Inthèse ca		torique			₽ ?
	pour un dépa	art « Carrière lo									ssurance ;	veuillez	vérifier l'ex	actitude
Durée d	'assurance	affectée à des	s années civ	riles										
Ar	nnée	Durée d'a	assurance					Dui	ée d'assu	rance cot	isée			
					Act	ivité	Ma	ladie	Mate	rnité	Chôr	nage	Inva	lidité
		Trim.	Jours		Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours
1	985													
1	986													
1	987													
	988													
	989	3			3									
-	990	4			4									
	991	4			4									
-	992	4			4									
	993	4			4									
	994	4			4									
	995	7			3						4			
	996	4									4			
1	997	8			4						4			



L'onglet Bonification:

Cet onglet doit être complété comme pour le CIR et QCIR

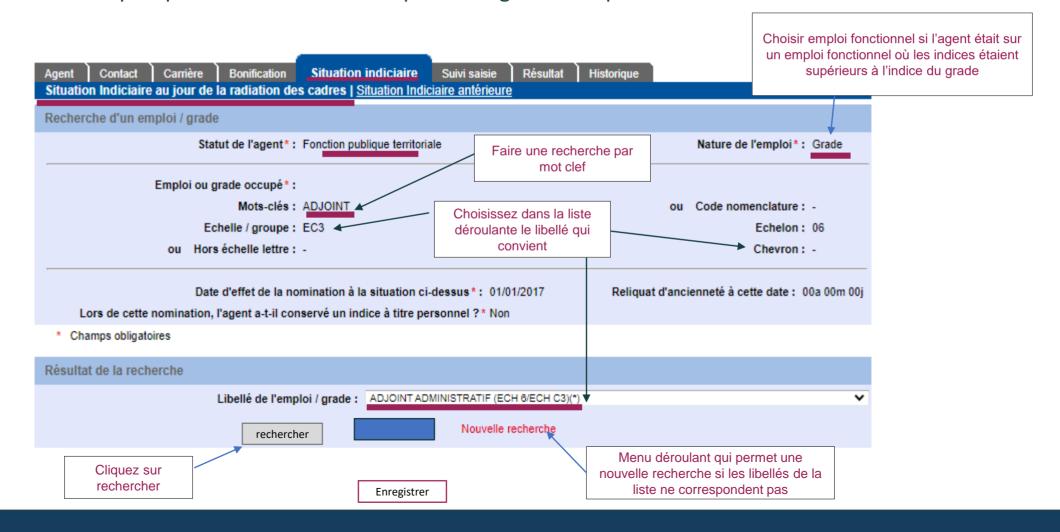




L'onglet situation indiciaire est composé de 2 sous onglets

Le sous onglet « Situation indiciaire au jour de la radiation des cadres »

- Il s'agit de l'indice détenu depuis plus de 6 mois dans l'emploi ou le grade occupé





L'onglet situation indiciaire

Le sous onglet Situation indiciaire antérieure.

Cet onglet se complète de la même manière que l'onglet Situation indiciaire au jour de la radiation des cadres. C'est la situation immédiatement antérieure à celle de la radiation qui doit être saisie.





L'onglet suivi saisie

Cet onglet permet de suivre l'avancement du remplissage du dossier et d'indiquer que la saisie est terminée.

Cliquer sur « afficher les résultats »





L'onglet Résultat

Vous trouverez, en plus des sous onglets qualification des périodes et éléments de droits comme dans le dossier de QCIR, le sous onglet Durée d'assurance :





L'onglet Résultat

Le sous onglet durée d'assurance sur lequel apparaît le détail de tous les trimestres affectés à des années civiles :

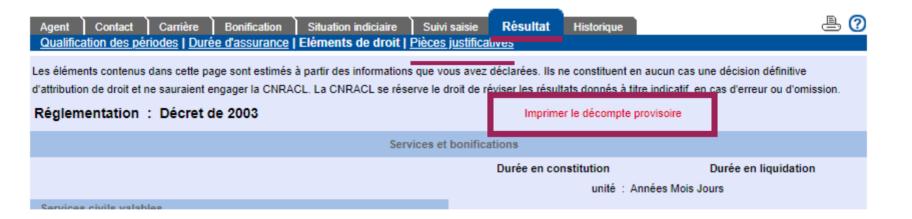
Durée d'assurance							Du	urée d'assu	rance coti	sée	
Année	CNRACL	Autres régim		mes Tous régimes		CNRACL		Autres régimes		Tous régimes	
	Trim. Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours	Trim.	Jours
1974											
1975											
1976											
1977		4	0,0	4	0,0			4	0,0	4	0,0
1978		2	0,0	2	0,0			2	0,0	2	0,0
1979		4	0,0	4	0,0			4	0,0	4	0,0
TOTAL				174	0,0					150	0,0
ée d'assurai	nce affectée à des an	nées civiles	: 174 trime	stres.							
urée d'ass	urance non affecté	e à des ar	nnées civi	iles							
urée d'ass	urance non affecté	ée à des ar	nnées civi	iles							
								Trimestre	es		Jours
iquat des du	rées d'assurance affe	ctées à des	années civ	riles				Trimestre			0,0
iquat des du ée d'assuran	rées d'assurance affe nce non affectée à des	ctées à des s années civ	années civ	riles s régimes)	s)			Trimestre	es 0		
iquat des du ée d'assuran oration de du	rées d'assurance affe	ctées à des s années civ	années civ	riles s régimes)	s)				0		0,0 0,0
iquat des du ée d'assuran oration de du ifications	rées d'assurance affe nce non affectée à des	ctées à des s années civ itre de la pé	années civ viles (autres nibilité (aut	riles s régimes) res régime					0		0,0 0,0 0,0
iquat des du ée d'assuran oration de du ifications oration de du	rées d'assurance affe nce non affectée à des urée d'assurance au t	ctées à des s années civ itre de la pé r les agents	années civ viles (autres nibilité (aut	riles s régimes) res régime					0 0 12		0,0 0,0 0,0 0,0
iquat des dui ée d'assurar oration de du ifications oration de du oration de du	rées d'assurance affe nce non affectée à des urée d'assurance au t urée d'assurance pou	ctées à des s années civ itre de la pé r les agents r enfant han	années civ viles (autres nibilité (aut de la fonct ndicapé	riles s régimes) res régime: tion publiqu					0 0 12		0,0 0,0 0,0 0,0
quat des dur ée d'assuran oration de du ifications oration de du oration de du oration de du	rées d'assurance affe nce non affectée à des urée d'assurance au t urée d'assurance pou urée d'assurance pou	ctées à des s années civ itre de la pé r les agents r enfant han	années civ viles (autres nibilité (aut de la fonct ndicapé	riles s régimes) res régime: tion publiqu				1	0 0 12 0		0,0 0,0 0,0 0,0 0,0
quat des dui ée d'assuran oration de di ifications oration de di oration de di oration de di	rées d'assurance affe nce non affectée à des urée d'assurance au t urée d'assurance pou urée d'assurance pou	ctées à des s années civ itre de la pé r les agents r enfant han r enfant nati	années civ viles (autres enibilité (aut de la fonct dicapé urel ou légi	riles s régimes) tres régime tion publiqu	e hospitalière			1	0 0 12 0 0		0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0
quat des dui ée d'assuran oration de di ifications oration de di oration de di oration de di FAL ée d'assura	rées d'assurance affe nce non affectée à des urée d'assurance au t urée d'assurance pou urée d'assurance pou urée d'assurance pou	ctées à des s années civ itre de la pé r les agents r enfant han r enfant nati	années civiles (autres enibilité (autres de la fonct adicapé urel ou légi	riles s régimes) tres régime tion publiqu time 2 trimestre	e hospitalière			1	0 0 12 0 0		0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0
iquat des dui rée d'assuran joration de di infications joration de di joration de di TAL rée d'assura	rées d'assurance affe nce non affectée à des urée d'assurance au t urée d'assurance pou urée d'assurance pou urée d'assurance pou	ctées à des s années civ itre de la pé r les agents r enfant han r enfant nati	années civiles (autres enibilité (autres de la fonct adicapé urel ou légi	riles s régimes) tres régime tion publiqu time 2 trimestre	e hospitalière			1	0 0 12 0 0 0		0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0



L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier.

Il apparaît que l'Etat du dossier ne permet pas le téléversement des pièces. Vous n'avez donc aucune pièce à téléverser pour ce type de dossier.





Une fois tous les onglets du dossier complétés, dans l'onglet résultat vous aurez accès au décompte provisoire suite à simulation de calcul.

Nous vous conseillons d'en donner un exemplaire à l'agent afin qu'il est un montant estimatif de sa pension et afin qu'il contrôle les éléments du dossier.

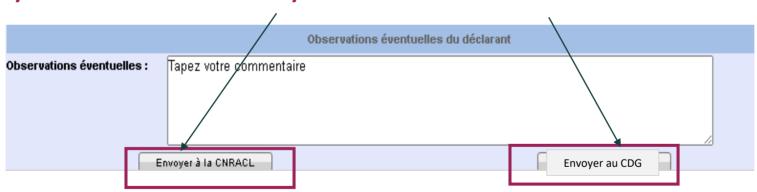


Envoi du dossier dématérialisé:

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- > Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- > Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, vous n'aurez aucune pièce justificative à lui transmettre.



<u>L'onglet Historique :</u>

Cet onglet vous récapitule les différentes étapes du suivi de votre dossier.

Agent Contact Carrière Bonification Suivi saisie Résultat	Historique	₾ ?
Etat	Depuis le	Par
A compléter	28/10/2016	CGIGE0WKZ
En cours	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A envoyer	11/04/2017	CGIGE0WKZ
En attente dossier	11/04/2017	CGIGE0WKZ
A contrôler	13/04/2017	SNQLDIUBB
En cours CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
A envoyer par CDG	13/04/2017	SNQLDIUBB
Traité CNRACL	13/04/2017	SNQLDIUBB



A SAVOIR

Vous pourrez le cas échéant effectuer plusieurs simulations à des dates différentes ou sur des projections de carrière (avancement d'échelon ou de grade, reprise à temps plein, si agent prend une disponibilité....),



Dans le cadre de ses missions, le CDG ne propose d'effectuer qu'une simulation.



Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S





Qu'est ce qu'une demande d'avis préalable ?

Le dossier de « demande d'avis préalable » permet de réaliser une évaluation des droits à la retraite, sur la base d'une carrière acquise et éventuellement d'une carrière projetée à une date de radiation des cadres souhaitée.

Son objectif:

- Elle vérifie l'ouverture d'un droit à pension, par rapport à une date de radiation des cadres souhaitée par l'agent et permet également l'estimation du montant de la pension sur la base d'un projet personnel de fin de carrière.
- Elle est un moyen de demander un engagement de la CNRACL quant aux résultats de cette étude anticipée.



Elle ne remplace pas la liquidation.

La liquidation sera obligatoire pour un départ en retraite même si un avis favorable a été donné lors de la demande d'avis préalable



Quand faire une demande d'avis préalable ?

Son usage est conseillé, en particulier, dans les cas de départs anticipés au titre des situations suivantes :

- > lorsque l'on a un doute sur les conditions de départ d'un agent par rapport aux trimestres
- Départ fonctionnaire handicapé,
- départ pour une maman de trois enfants,
- Départ en catégorie active.



La réponse de la CNRACL n'est pas instantanée

Compte tenu des délais de transmission des dossiers de liquidation imposés par la CNRACL (3 mois avant le départ), la demande d'avis préalable doit être transmise à la CNRACL entre 8 mois et 1 an avant la date d'effet de la retraite,



Comment faire une demande d'avis préalable ?



- Accéder sur le site de la CNRACL : <u>www.cnracl.retraites.fr</u>. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se</u>
 <u>connecter</u>, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « droit à pension » et cliquer sur « demande d'avis préalable » ; puis cliquer sur Accéder
- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer »

A	
Ņ	

Le dossier apparaît dans votre portefeuille entre 24 et 48 heures après.

Nouvelle demande de mande de dossier de demande d'avis préalable



Contenu des différents onglets

Tous les onglets sont identiques à ceux du dossier de simulation de calcul.

Vous trouverez, comme dans le dossier de simulation de calcul dans l'onglet résultat :

- Le sous onglet « qualification des périodes » et « éléments de droits »,
- Le sous onglet « durée d'assurance »

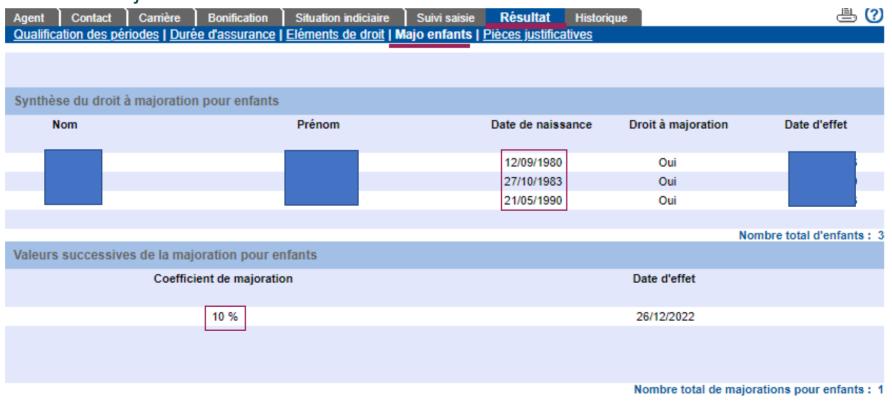




L'onglet Résultat:

Vous trouverez en plus le sous onglet « Majo enfants »

Cet onglet fait apparaître le détail de la majoration de la pension accordée à chaque enfant à partir du troisième : (10 % pour 3 enfants et 5% par enfant supplémentaire au-delà). C'est la saisie des enfants dans l'onglet unions qui déclenche cette majoration.



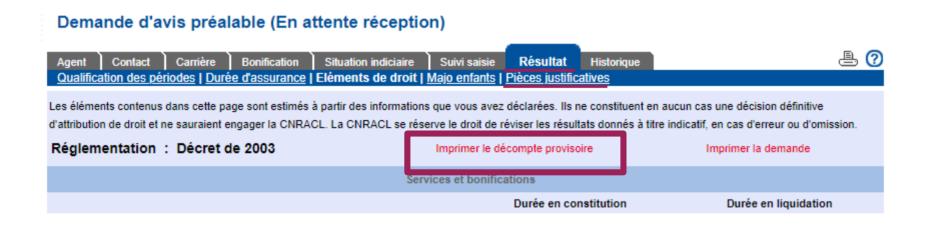


L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives

Une fois tous les onglets du dossier complétés, dans l'onglet résultat vous aurez accès au décompte provisoire suite à demande d'avis préalable.

Nous vous conseillons d'en donner un exemplaire à l'agent afin qu'il le valide.





Vous pourrez d'ailleurs y constater notamment si l'agent semble remplir les conditions pour un départ carrière longue et y lire un montant estimatif de la future pension de l'agent.



L'onglet Résultat:

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier comme pour le QCIR et se présente de la même manière.

Une fois le décompte imprimé, il vous **appartient d'aller éditer la demande d'avis** préalable, **que vous devez faire** signer à l'autorité territoriale.



Une fois signée, vous devrez téléverser dans cet onglet :

- Les pièces justificatives
- La demande d'avis préalable signée



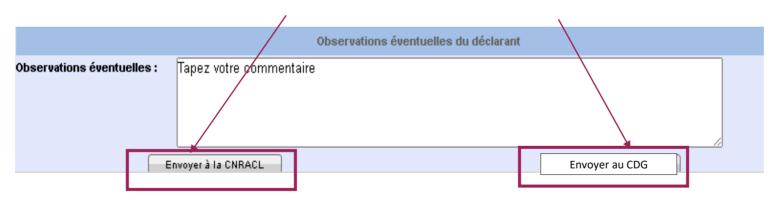


Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- ➤ Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- ➤ Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquer sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

<u>Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL</u>, il **vous appartient de lui téléverser l'ensemble des pièces justificatives** listées **dans l'onglet résultat**.



Les pièces téléversées à la CNRACL, « cristalliseront » les périodes saisies dans l'onglet carrière (services CNRACL et militaires).



Ainsi les périodes validées ne pourront plus faire l'objet de modification par la suite, sauf élément probant nouveau fourni par la collectivité ou l'agent à la CNRACL.

_			nification	Situation indiciaire Bénéficiaire	Suivi sai		Historique			≞ (
ervices CN	R <u>Services</u>	Etat Service	es militaire:	s Rachats Services validés Autres	<u>régimes</u>	<u>Synthèse carrière</u>				
ynthèse de	s services (CNRACL								
Début	Fin	Service	Catégorie	Employeur	Position	Modalité	Taux d'activité	NBI	SPP	AS
01/01/2009	31/12/2009	Effectif	Α		ACT	Temps complet	100,00 %			
01/01/2010	05/04/2010	Effectif	Α		ACT	Temps complet	100,00 %			A
06/04/2010	31/05/2010	Effectif	Α		CMO	Temps complet	100,00 %			
01/06/2010	15/07/2010	Effectif	Α		ACT	Temps complet	100,00 %			•
16/07/2010	24/07/2010	Effectif	Α		CMO	Temps complet	100,00 %			•
25/07/2010	01/11/2010	Effectif	Α		ACT	Temps complet	100,00 %			•
02/11/2010	25/11/2010	Effectif	Α		CMO	Temps complet	100,00 %			6
26/11/2010	19/12/2010	Effectif	Α		CMO	Temps complet	100,00 %			•
20/12/2010	31/12/2010	Effectif	Α		ACT	Temps complet	100,00 %			•

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



L'onglet Historique:

Cet onglet vous récapitule les différentes étapes du suivi de votre dossier.

Agent Contact	Carrière	Bonification	Suivi saisie	Résultat	Historique	₽ ?
Etat					Depuis le	Par
A compléter					28/10/2016	CGIGE0WKZ
En cours					11/04/2017	CGIGE0WKZ
A envoyer					11/04/2017	CGIGE0WKZ
En attente dossier					11/04/2017	CGIGE0WKZ
A contrôler					13/04/2017	SNQLDIUBB
En cours CDG					13/04/2017	SNQLDIUBB
A envoyer par CDG					13/04/2017	SNQLDIUBB
Traité CNRACL					13/04/2017	SNQLDIUBB

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



Dans l'attente de l'avis de la CNRACL





Vous devrez aller régulièrement consulter ce dossier sur la plateforme Peps de la CNRACL afin de suivre son état d'avancée. Vous n'aurez aucune alerte de la part de la CNRACL.

Après examen du dossier par la CNRACL, un avis « favorable » ou « défavorable » apparaîtra dans le portefeuille.



Vous devrez communiquer cet avis à l'agent.





A Réception de l'avis de la CNRACL



Si l'agent souhaite partir, vous devrez :

- effectuer un dossier de liquidation sur la plateforme PEP'S
- et prendre son arrêté de radiation des cadres.





Qu'est ce que la liquidation de pension?

C'est la transmission par l'employeur de la demande de liquidation de la pension, sollicitée par l'agent, afin que l'agent puisse percevoir sa pension une fois radié des cadres,

- La demande de liquidation ne peut être adressée à la CNRACL que si l'agent sollicite expressément son départ à la retraite (pas de retraite d'office , sauf retraite invalidité),
- L'agent doit cesser toute activité pour bénéficier de son droit à pension MAIS Possibilité de reprendre une activité après, dans le respect des règles de cumuls
- Lorsque l'agent est «poly pensionné» (= a cotisé à plusieurs caisses de retraite)
 Il doit
 - Solliciter un départ à une même date auprès de toutes les caisses
 - Effectuer les démarches pour solliciter le bénéficie de sa retraite auprès des autres caisses de retraite générales et complémentaires (MSA, CARSAT...CICAS...)



Ce qu'il faut retenir de la liquidation de pension CNRACL?

• Contrairement à la retraite du Régime Général, Il appartient à l'employeur de constituer le dossier de liquidation sur la plateforme Pep's, aprés avoir reçu la demande de l'agent (saisie de dossier / téléversement des pièces)



Le dossier retraite CNRACL dématérialisé est à constituer 5-6 mois avant la date de départ rubrique « liquidation » et à transmettre à la CNRACL directement.

Quand agent pluri /interco = c'est l'employeur principal (+ heures) qui fait le dossier

- L'agent doit déposer sa demande écrite auprès de l'employeur 6 mois avant la date souhaitée.
- Le dossier de liquidation doit IMPERATIVEMENT être transmis complet, à la CNRACL au moins 3 mois avant la date de radiation

A défaut : BLOCAGE DE LA CNRACL

(le dossier ne peut pas être transmis à la CNRACL (sauf dossiers invalidité et réversion).

=) Obligation de repousser la date de depart.



Exception: la liquidation de la pension automatique

- Depuis début mars 2019, le service « liquidation automatique » permet la mise en paiement automatique d'une pension.
- Depuis le 1er septembre 2019 le service concerne les dossiers de liquidation dits « simples ». Elle concerne les dossiers où l'agent part à la retraite à l'âge légal et avant la limite d'âge. Ce sont des dossiers où il n'y a aucune possibilité d'erreur de droit.
- Si un dossier de pension a préalablement bénéficié d'une QCIR avant une liquidation normale , il peut faire l'objet d'une liquidation automatique
- Si une demande d'avis préalable a été émise avec un avis favorable, la liquidation automatique de la pension normale peut intervenir.

Cette évolution permet le traitement d'un plus grand nombre de dossiers, là aussi, sans transmission des pièces justificatives de la part de l'employeur et sans intervention d'un gestionnaire CNRACL, qui cependant pourrait être amené à vous les demander dans le cadre d'un contrôle aléatoire.

Ces pièces sont donc à conserver jusqu'à 3 mois après la date d'effet effective de la mise en paiement de la pension.



FOCUS

Pour les agents relevant du Régime Général et de l'Ircantec

- ► Pour ces agents, **l'employeur n'a pas de démarche particulière à faire.**
- ➤ L'agent informe l'employeur de son souhait de faire valoir ses droits à retraite au moins 6 mois avant la date de départ, mais c'est à l'agent d'effectuer toutes les démarches au moins 6 mois avant (RDV CARSAT + CICAS pour les complémentaires).
- ➤ L'employeur devra seulement effectuer une attestation de cessation de cotisations IRCANTEC au moment du départ de l'agent (soit via vos notifications depuis votre tableau de bord sur la plateforme PEP's ou via l'outil <u>E.M@j</u> Consultation et mise à jour de la carrière Ircantec)
- >sur la plateforme CNRACL) et prendre un arrêté de radiation des cadres pour départ en retraite.

Sachez qu'une fiche intitulée « Tout savoir sur ma future retraite du Régime Général » élaborée par la CARSAT est en ligne sur notre site dans Documentation/Fiches thématiques/Retraite. Une fiche thématique expliquant comment compléter l'attestation de cessation de cotisations est en ligne aussi sur notre site.





Comment faire une liquidation de pension?

- Accéder sur le site de la CNRACL : www.cnracl.retraites.fr. Vous arrivez alors dans l'accueil de la CNRACL.
- En haut choisir l'onglet « Employeur »
- Cliquer en haut à droite sur <u>Me connecter</u> pour vous <u>connecter</u>, puis cliquer sur la fenêtre <u>Me connecter</u>, puis <u>Se</u>
 connecter, et indiquer ensuite votre code identifiant et votre code confidentiel, puis appuyer sur Me connecter
- Dans le sommaire, cliquer sur la thématique « droit à pension» et cliquer sur « liquidation de pension CNRACL », puis cliquer sur Accéder;
- Cliquer sur « Nouvelle demande » pour effectuer une demande de dossier
- Inscrire le numéro de sécurité sociale avec la clé, et le nom patronyme de l'agent
- Cliquer sur « valider » puis sur « envoyer »



Le dossier apparaît dans votre portefeuille entre 24 et 48 heures après.

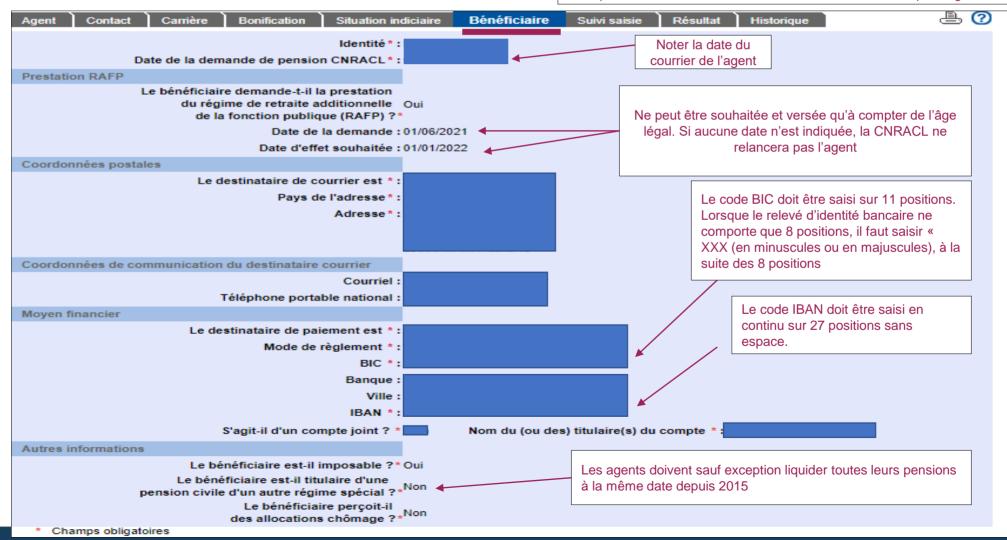
Nouvelle demande

Nº sécurité sociale (avec clé) *:			Nom patronymique *:	
Date souhaitée de radiation des cadres *:				
Employeur *:	O CDG employeur			
	O Autre employeur	(Siret)		
Champs obligatoires				
Valider)		Annuler	



- Tous les onglets se complètent de la même manière que dans le dossier de qualification du CIR.
- Un onglet supplémentaire appelé « bénéficiaire » est à compléter en plus :

Il est souhaitable de solliciter la RAFP même si l'agent ne remplit pas les conditions pour la percevoir dès maintenant. La CNRACL ne contactera pas l'agent le moment venu.

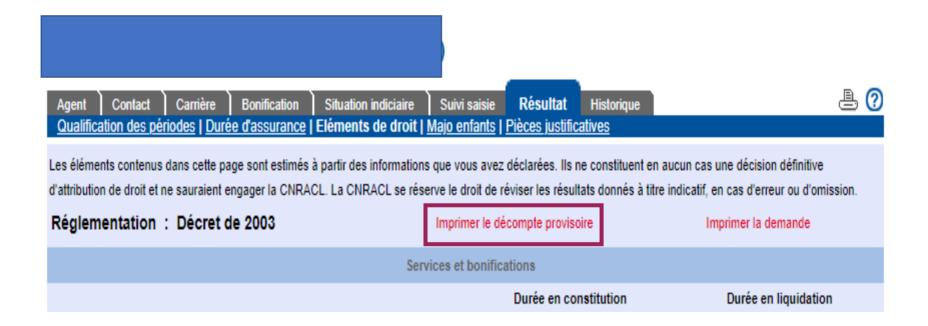




Contenu des différents onglets:

Une fois tous les onglets du dossier complétés, dans <u>l'onglet résultat</u> vous aurez accès au décompte provisoire suite à demande de liquidation de pension CNRACL.

Nous vous conseillons d'en donner un exemplaire à l'agent afin qu'il le valide



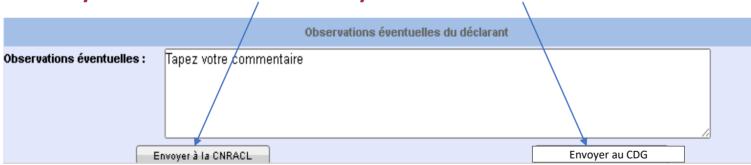


Envoi du dossier dématérialisé

A la fin de la saisie de toutes vos données (dans l'onglet résultat), vous disposez de deux options :

- ➤ Possibilité de l'envoyer au Centre de Gestion pour contrôle
- ▶ Possibilité d'adresser directement votre dossier à la CNRACL

Vous devez cliquez sur « Envoyer à la CNRACL » ou « Envoyer au Centre de Gestion»



Si vous optez pour l'envoi du dossier au Centre de Gestion, vous devrez lui transmettre en parallèle :

- La demande d'intervention dument complétée (à télécharger sur le site du CDG)
- Les pièces justificatives nécessaires au contrôle de ce dernier listées dans l'onglet résultat.

Si vous envoyez directement le dossier à la CNRACL, il vous appartient de lui téléverser l'ensemble des pièces justificatives listées dans l'onglet résultat.



L'onglet Résultat :

sous onglet Pièces justificatives : la liste des pièces est construite en fonction des éléments saisis dans le dossier comme pour le QCIR et la demande d'avis préalable.



Vous devez aller ensuite éditer la demande de liquidation, qu'il vous appartient de <u>faire signer à l'autorité</u> <u>territoriale</u> et <u>à l'agent à l'ENCRE NOIRE</u>,



Une fois signée, vous devrez téléverser dans cet onglet :

- Les pièces justificatives
- La demande de liquidation signée de l'autorité territoriale et de l'agent



Dans l'attente de l'étude du dossier par la CNRACL



Vous devrez aller régulièrement consulter ce dossier sur la plateforme Peps de la CNRACL afin de suivre son état d'avancée. Vous n'aurez aucune alerte de la part de la CNRACL. Vous serez peut-être d'ailleurs invité par la CNRACL à téléverser des pièces complémentaires.

Après examen du dossier par la CNRACL, ce dernier apparaîtra à l'état « **Droit attribué** » dans le portefeuille.

Comme pour les autres dossiers le sous onglet historique donne l'état du dossier.

Liquidation de pension normale (Droit attribué)

	Agent Contact Carrière I	Bonification Situation indiciaire	Bénéficiaire Suivi saisie Résultat	Historique 🖺 🤇	9
	Etat		Depuis le	Par	
н	En initialisation		23/06/2020	VBAU943KR	
	En initialisation		23/06/2020		
	A compléter		23/06/2020		
	En cours		24/06/2020	VBAU943KR	
1	A envoyer		24/06/2020	VBAU943KR	
	En attente réception		08/07/2020	VBAU943KR	
	En attente réception		09/07/2020	VBAU943KR	
	Réceptionné CNRACL		09/07/2020		
	En cours CNRACL		01/10/2020		
	En cours CNRACL		01/10/2020		
	Droit attribué		02/10/2020		
	Droit attribué		02/10/2020		
	Droit attribué		23/12/2020		

Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



A la réception de la CNRACL



Vous devrez alors **éditer le décompte définitif de pension** et en donner un exemplaire à l'agent et notamment pour qu'il le fournisse à ses autres caisses de retraite.



Vous devrez communiquer le décompte définitif à l'agent.

Liquidation de pension normale (Droit attribué)



Les rencontres RH Collectivités affiliées et non affiliées Saisie dossiers CNRACL sur PEP'S



4 - La demande de retraite en ligne inter-régimes

- Désormais, les agents peuvent **directement** effectuer leur demande de retraite inter-régimes (hors pension d'invalidité ou de réversion), **en ligne** sur leur espace personnel et sur le portail « *Ma retraite en Ligne* ».
- Pour la CNRACL, la demande de l'agent s'intègre dans le processus actuel :
 - L'agent est tenu dans le même délai d'informer son employeur de sa demande.
 - La demande de retraite en ligne est reçue quant à elle dans l'espace personnalisé du Centre de Gestion (dossier matérialisé par un point bleu) et non pas dans votre portefeuille.

Le dossier arrive dans le portefeuille du CDG à l'état "A compléter", qui vous le transférera afin de vous permettre de faire le dossier de liquidation.



4 - La demande de retraite en ligne inter-régimes

Vos dossiers de liquidation (?) Nouvelle demande Radiation Nom patronymique ▼ Nº sécurité ▼ Etat dossier ▼ Depuis le ▼ Employeur ▼ Gestionnaire ▼ Type dossier Prénom des cadres sociale 01/07/2021 1Droit attribué 25/06/2021 21280229200012 Pension normale 01/07/2021 Droit attribué 25/06/2021 21280191400012 Pension normale 01/07/2021 Droit attribué 28/06/2021 21280173200018 BAUGE Pension normale 01/07/2021 Droit attribué 25/06/2021 21280229200012 Pension normale 01/07/2021 En attente PJ 11/08/2021 20008194100011 Pension d'invalidité 01/07/2021 Droit attribué 23/06/2021 21280359700013 Pension normale 01/07/2021 25/06/2021 21280173200018 Droit attribué Pension normale 01/07/2021 Droit attribué 23/06/2021 21280220100013 LE CUNFF Pension normale 01/08/2021 Droit attribué 23/07/2021 24285246500010 CHERON Pension normale 01/08/2021 Droit attribué 22/07/2021 21280086600015 Pension normale 01/08/2021 Droit attribué 22/07/2021 24280012600011 Pension normale 01/09/2021 Droit attribué 07/09/2021 21280281300015 Pension d'invalidité 01/09/2021 24/08/2021 21280023900015 Pension normale A compléter 01/09/2021 24/08/2021 21280024700018 CHERON Pension normale 01/09/2021 Droit attribué 24/08/2021 21280006400017 Pension normale



Le CDG 28 vous adressera parallèlement un courriel afin de vous en informer et vous inviter à le traiter.

Nombre total de dossiers: 60

Pour plus d'informations sur la saisie de tous ces différents dossiers CNRACL, le CDG a mis à votre disposition une documentation technique dans son extranet, dans la rubrique «documentation », puis «retraite CNRACL-IRCANTEC-RAFP/Procédures de saisie sur e.services».



VI - Le rôle du centre de gestion

- Un partenaire privilégié de la CNRACL et des collectivités affiliées
- Un rôle d'information en matière de retraite
- Un Assistant à l'utilisation de la plateforme Peps de la CNRACL
- **Au titre de sa mission obligatoire : F**iabilisation des comptes de droits
- ► Alerte sur la transmission des CIR, des dossiers de qualification des CIR, à la CNRACL dans le cadre du droit à l'information
- ► Communication des documents relatifs à la correction des anomalies DADS/DSN ou anomalies carrières
- ► Contrôle des CIR relevant de la COHORTE par le CDG (sur demande des collectivités)



VI - Le rôle du CDG

Au titre de ses missions facultatives:

- GRATUITES :

- Un contrôle des dossiers de rétablissement au Régime Général,
- Un contrôle des dossiers de validation des services de non titulaire,
- Un contrôle des dossiers de régularisation de services,
- Des conseils pour l'affiliation de l'agent à la CNRACL.

PAYANTES:

- Réalisation « en lieu et place », des dossiers de liquidation, de simulation de calcul, de demande d'avis préalable de la CNRACL, ou des dossiers de QCIR
- Contrôle des dossiers de liquidation, des dossiers de demande d'avis préalable, des dossiers de simulation de calcul et des dossiers de QCIR
 - Priorité aux agents de la cohorte de l'année
 - **Demande de contrôle du CDG <u>via la plateforme</u>** (au lieu de l'envoyer directement à la CNRACL) + formulaire de demande <u>d'intervention accompagnée des pièces demandées</u>



- SAISIR LE CDG 28 AU MOINS 6 MOIS AVANT LA DATE D'EFFET SOUHAITEE
- ► LE CDG N'EFFECTUERA PAS DE CONTRÔLE des CIR ou DES SIMULATIONS ou des QCIR de la COHORTE SI TRANSMISSION 1 MOIS AVANT LE 30 JUIN DE L'ANNEE SUIVANTE



VII - Le rôle du CDG

Lorsque le CDG intervient, il n'effectue aucune correction d'anomalies

La correction des anomalies reste de la responsabilité de la collectivité/de l'établissement

Elle est un préalable à l'intervention du CDG

Tant que la correction des anomalies n'est pas effectuée, le CDG n'intervient pas !





Le rôle du CDG

→ Pour bénéficier de l'une des prestations facultatives :

DELIBERATION ET CONVENTION-CADRE UNIQUE



TRANSMISSION AU CDG 28 D'UNE DEMANDE D'INTERVENTION + PIECES JUSTIFICATIVES SI NECESSAIRE + TRANSMISSION DES DOSSIERS SUR LA PLATEFORME

Vous trouverez sur notre site extranet <u>: accueil / Prestations facultatives</u>, tous les documents nécessaires à savoir :

- le modèle de délibération d'adhésion aux prestations facultatives du CdG28, pour les collectivités affiliées,
- la convention-cadre et l'ensemble de ses annexes rattachées, y compris l'annexe tarifaire,
- les demandes d'intervention correspondant aux différentes prestations délivrées par le CDG28 (avec la liste des pièces à fournir)

Dans l'annexe Retraite de la convention-cadre, vous trouverez les modalités précises d'intervention du CDG pour chaque mission.



Le rôle du CDG

Vos interlocuteurs:

Votre référent du Pôle «Gestion des carrières »

Virginie BAUGÉ

Chrystel CHÉRON

Estelle DEBUCK

Isabelle LE CUNFF

conseil.statutaire@cdg28.fr





Quelques contacts:

Le site de la CNRACL : <u>www.cdc.retraites.fr</u> Le Rafp : <u>www.rafp.fr</u>

Numéro unique des trois régimes de retraite CNRACL, IRCANTEC et RAFP :

Tél: 09-70-80-93-29

La CARSAT : Tél : 3960 Le CICAS : Tél : 0820-200-189

Demande d'état signalétique des services militaires à formuler par l'agent à :

Bureau central des Archives Administratives Militaires
Caserne Bernadotte
64023 PAU CEDEX

Contact pour la correction des anomalies CNRACL

Par courriel : <u>support.declaration.CNRACL@caissedesdepots.fr</u> en précisant le numéro de SIRET de votre collectivité, le numéro sécurité sociale de l'agent, et le motif du contact.

Par téléphone : Tél : 05-56-11-38-38 – du lundi au vendredi de 13 heures à 16 heures

Par formulaire de contact sur le site de la CNRACL

Par courrier: CNRACL – 6 Place des Citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX



Le point sur la réglementation retraite :

Possibilité de télécharger sur notre extranet le support de présentation de l'atelier retraite CNRACL de 2023